



ELABORATION DU SAGE LOIRE-AMONT LOT N 1 : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET SCENARIO TENDANCIEL

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Version validée par la CLE du 2 juillet 2010

Ecodecision
conseil en environnement

Le Vexin 1 - 8, place de la Fontaine - 95000 CERGY
Tel : 01 30 32 33 30 – Fax : 01 30 32 35 69
ecodecision@wanadoo.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
1 PORTRAIT RAPIDE DU TERRITOIRE DU SAGE	5
1.1 LA DÉFINITION DU TERRITOIRE DU SAGE	5
1.2 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5
1.3 LA VARITÉTÉ DU TERRITOIRE	5
2 L'ANALYSE DES ACTEURS	7
2.1 UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE MAIS CONTRASTÉE	7
2.2 UNE AGRICULTURE STRUCTURANTE ET DE QUALITÉ	16
2.3 UNE INDUSTRIE DYNAMIQUE	29
2.4 UN SECTEUR TERTIAIRE IMPORTANT	35
2.5 CONCLUSION ACTEURS	40
3 UNE FORTE IMPLICATION EN FAVEUR DE L'EAU	41
3.1 DE NOMBREUX ACTEURS PUBLICS IMPLIQUÉS EN FAVEUR DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX HUMIDES	41
3.2 UN RÉSEAU AEP ET ASSAINISSEMENT EN GRANDE PARTIE GÉRÉ PAR DES SERVICES COMMUNAUX	42
3.3 UN PRIX MOYEN DE L'EAU PROCHE DE 2,60 € TTCM ³	43
3.4 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EAU S'ÉLÈVENT À 12,6 M€/AN	45
3.5 LES ACTEURS DU SAGE PAIENT QUASIMENT LE COÛT DE L'EAU	56
4 CONCLUSION	65
LISTE DES CARTES	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Populations et croissances annuelles moyennes SAGE, Haute-Loire et Auvergne, 1990-1999-2006. (données INSEE RGP).....	9
Tableau 2.	Soldes migratoires et croissances annuelles moyennes SAGE, axe urbanisé et lors axe urbanisé, entre 1990 et 1999, et 1999 et 2006. (données INSEE RGP).....	9
Tableau 3.	Documents d'urbanisme adoptés par les communes du SAGE. (synthèse ECODECISION d'après données DDT 07,42,43 et 63).....	10
Tableau 4.	Part des emplois en agriculture par rapport au total des emplois. (données INSEE RGP, emplois au lieu de travail).....	16
Tableau 5.	Baisse des emplois en agriculture selon la période. (données INSEE RGP, emplois au lieu de travail).....	16
Tableau 6.	Evolution du secteur agricole entre 1988 et 2000. (données RGA).....	17
Tableau 7.	Evolution du cheptel entre 1979 et 2000. (données RGA).....	17
Tableau 8.	Evolution du cheptel entre 2000 et 2009 (partie 43 du SAGE). (données RGA 2000 et Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire 2009).....	18
Tableau 9.	Evolution de l'assolement entre 1979 et 2000 (données RGA 2000).....	22
Tableau 10.	Nombre de prélèvements pour irrigation en 2007 (données AELB).....	22
Tableau 11.	Etablissements de plus de 100 salariés par secteur d'activité. (données www.societe.com et www.score3.fr).....	30
Tableau 12.	Compétences des EPCI en lien avec l'eau. (source recensement ECODECISION).....	41
Tableau 13.	Typologie utilisée pour l'analyse des actions. (source ECODECISION).....	45
Tableau 14.	Typologie utilisée pour l'analyse des actions (suite). (source ECODECISION).....	46
Tableau 15.	Moyenne annuelle des dépenses pour les actions liées à l'eau entre 2001 et 2008. (estimations ECODECISION).....	48
Tableau 16.	Répartition géographique des dépenses pour les actions liées à l'eau entre 2001 et 2008 (k€/an). (estimations ECODECISION).....	49
Tableau 17.	Financements des dépenses 2001-2008 (en M€/an). (estimations ECODECISION).....	52
Tableau 18.	Répartition des subventions publiques selon les enjeux du SAGE (k€/an). (estimations ECODECISION).....	53
Tableau 19.	Répartition des actions et subventions publiques selon les enjeux AEP et assainissement collectif (k€/an). (estimations ECODECISION).....	54
Tableau 20.	Répartition géographique des dépenses pour les actions liées à l'eau entre 2001 et 2008 (k€/an). (estimations ECODECISION).....	55
Tableau 21.	Tableau type des recettes et dépenses. (source ECODECISION).....	57
Tableau 22.	Tableau des recettes et dépenses pour les services d'eau potable et d'assainissement (€/an). (estimations ECODECISION).....	59
Tableau 23.	Répartition des coûts, et taux de récupération des coûts pour les enjeux du SAGE (€/an). (estimations ECODECISION).....	63

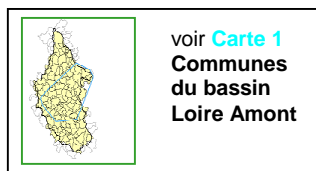
LISTE DES GRAPHIQUES

<u>Graphique 1. Comparaison des types d'agriculture par petite région agricole (part SAGE) en 2000. (données RGA 2000).....</u>	<u>19</u>
<u>Graphique 2. Répartition des cheptels 2009 exprimés en UGB selon le type d'élevage sur le SAGE (partie Haute-Loire). (données Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire).....</u>	<u>20</u>
<u>Graphique 3. Répartition des élevages et du cheptel SAGE 43 selon la taille des élevages en 2009. (données Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire).....</u>	<u>20</u>
<u>Graphique 4. Répartition des élevages de plus de 10 UGB (à priori élevages professionnels) en nombre d'UGB, sur le territoire altiligérien du SAGE. (données Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire).....</u>	<u>21</u>
<u>Graphique 5. Origine des volumes prélevés pour irrigation en 2007. (données AELB).....</u>	<u>23</u>
<u>Graphique 6. Culture de la lentille en Haute-Loire : superficies ensemencées et quantités récoltées. (données Comité Interprofessionnel de la Lentille Verte du Puy).....</u>	<u>26</u>
<u>Graphique 7. Répartition des emplois salariés 2006 par secteur d'activité industrielle. (données INSEE CLAP).....</u>	<u>29</u>
<u>Graphique 8. Répartitions 2006 et 2009 des établissements dans les principaux secteurs d'activités présents sur le SAGE. (données CCI 43 pour la part du SAGE en Auvergne).....</u>	<u>31</u>
<u>Graphique 9. Evolution 1990-2006 des emplois salariés dans les principaux secteurs d'activités présents sur le SAGE. (données INSEE CLAP).....</u>	<u>32</u>
<u>Graphique 10. Evolution 1990-2006 des emplois salariés industriels présents sur le SAGE. (données INSEE CLAP).....</u>	<u>32</u>
<u>Graphique 11. Répartition des emplois 2006 par secteur. (données INSEE RGP).....</u>	<u>35</u>
<u>Graphique 12. Répartition des emplois tertiaires 2006 par secteur d'activité. (données INSEE RGP).....</u>	<u>36</u>
<u>Graphique 13. Croissance 1999-2006 des emplois dans les secteurs d'activités tertiaires.....</u>	<u>36</u>
<u>Graphique 14. Capacité touristique totale pour 100 habitants (source INSEE).....</u>	<u>37</u>
<u>Graphique 15. Prix moyen de l'eau sur le SAGE en 2008 (estimation ECODECISION).....</u>	<u>43</u>
<u>Graphique 16. Répartition des dépenses par thème lié à l'eau (en k€/an). (estimations ECODECISION).....</u>	<u>48</u>
<u>Graphique 17. Répartition géographique des dépenses pour les actions liées à l'eau (en k€/an). (estimations ECODECISION).....</u>	<u>49</u>
<u>Graphique 18. Répartition géographique des dépenses rapportées à la population (en €/an/personne). (estimations ECODECISION).....</u>	<u>50</u>
<u>Graphique 19. Répartition géographique des dépenses rapportées à la consommation en eau potable (en €/m3). (estimations ECODECISION).....</u>	<u>51</u>

1 PORTRAIT RAPIDE DU TERRITOIRE DU SAGE

1.1 La définition du territoire du SAGE

Le territoire du SAGE Loire amont a été défini par l'arrêté inter préfectoral du 3 novembre 2003. Il comporte 173 communes, dont 36 ne sont incluses que très partiellement dans le périmètre hydrographique du SAGE.



voir **Carte 1**
Communes
du bassin
Loire Amont

Sauf indication contraire, les données présentées dans cette note pour l'ensemble du territoire ne concernent que les 137 communes incluses entièrement ou en grande partie dans le périmètre hydrographique du SAGE.

Pour l'étude socio-économique, ces communes seront regroupées en trois zones:

- l'axe urbanisé Le Puy – Yssingaux – Saint-Étienne
- la zone située au nord de l'axe
- la zone située au sud de l'axe

L'axe urbanisé rassemble, autour des agglomérations urbaines, des communes présentant des caractéristiques de croissance péri-urbaine (densité moyenne à forte, croissance significative pour la population et/ou l'emploi industriel, et population relativement jeune). Les deux autres zones sont composées de communes rurales ne présentant pas cette dynamique de péri-urbanisation, ainsi que de villes isolées.

1.2 L'organisation administrative

D'un point de vue administratif, le territoire du SAGE est situé principalement dans le département de Haute-Loire (les 3/4 de sa superficie, 80% des communes), mais aussi pour une moindre part dans un autre département de la région Auvergne (Puy-de-Dôme) et dans deux autres départements de la région Rhône-Alpes (Ardèche et Loire). Le territoire inclut presque l'ensemble du Pays du Velay et une large part du Pays Jeune Loire et ses rivières, ainsi que des parties moindres de 3 autres Pays (Lafayette, Ardèche Méridionale, Forez). Le territoire du SAGE inclut totalement 8 intercommunalités (CA du Puy en Velay, CC des portes d'Auvergne, CC de Craponne, CC d'Emblavez, CC du Meygal, CC des Sources de la Loire, CC Entre Loire et Allier, CC de la Vallée de l'Ance), et partiellement 14 autres intercommunalités.



voir **Carte 2**
Découpage
administratif
du bassin
Loire Amont

1.3 La variété du territoire

Le territoire du SAGE se présente comme un secteur rural de moyenne montagne structuré autour de petites villes et drainé par l'axe urbain et industriel Le Puy – Yssingaux – Saint-Etienne.



voir **Carte 3**
Organisation
territoriale
du bassin
Loire
Amont

2 L'ANALYSE DES ACTEURS

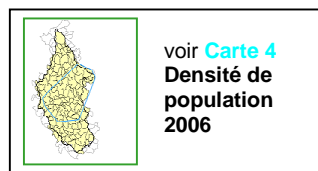
2.1 Une démographie dynamique mais contrastée

L'INSEE a publié les résultats du recensement de la population en 2006, ce qui permet de mettre à jour les chiffres déjà établis pour le SAGE. Globalement, le territoire compte 138 330 habitants en 2006, soit l'équivalent de 63% de la population de la Haute-Loire (219 484 habitants).

2.1.1 Une densité globalement faible, mais forte dans l'axe urbanisé

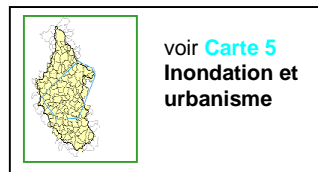
La population du territoire du SAGE est globalement peu dense : 48 habitants/km² en 2006. Cette densité est proche de celle de la Haute-Loire (44 habitants/km² en 2006), et nettement inférieure aux moyennes auvergnate (51 habitants/km² en 2006) et nationale (94 habitants/km² en 2006 en comptant la Guyane).

Parmi les 137 communes du territoire, 15 sont des communes urbaines (68 853 habitants et 200 habitants/km²). Le territoire présente un axe urbanisé qui s'étend entre Le Puy et Yssingeaux et qui compte 59 communes (111 077 habitants et 93,5 habitants/km²), dont 14 sont urbaines (66 636 habitants et 214 habitants/km²). En dehors de l'axe urbanisé, la population compte 27 253 habitants pour une densité moyenne de 16,5 habitants/km².



Définition Commune urbaine (au sens de l'INSEE) : Une commune urbaine est une commune appartenant à une unité urbaine, c'est-à-dire à un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. Les autres communes sont dites rurales.

Dans l'axe urbanisé se concentre l'essentiel des 110 communes du SAGE soumises au risque d'inondation. Il n'est donc pas étonnant de retrouver une densité moyenne de 86 habitants/km² sur les communes présentant ce risque. Parmi elles, un PPR a été prescrit mais pas encore réalisé sur 16 communes, des documents résultat de procédures anciennes existent sur 9 communes (PER ou R111-3), et un PPR a été approuvé sur 14 communes. Les 23 communes dotées d'un document communal de prévention (PPR ou document résultat de procédures anciennes) sont parmi les plus importantes du SAGE, puisqu'elles en totalisent 43% de la population.



Définition PPR (Plan de Protection contre les Risques) : Approuvé par arrêté préfectoral, le PPR couvre le territoire d'une ou plusieurs communes. Le dossier du PPR contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage. Le PPR fait suite aux plans d'exposition aux risques (PER) et aux périmètres définis par arrêté

préfectoral au titre de l'article R11-3 du Code de l'urbanisme (article abrogé par la loi de 1995 qui instituait les PPR).

2.1.2 Une croissance démographique, grâce aux nouveaux arrivants

La croissance de la population est significative, similaire à celle de la Haute-Loire et supérieure à celle de l'Auvergne. Dans la région de l'axe urbanisé, cette croissance est encore plus marquée.

		SAGE	Haute-Loire	Auvergne	SAGE, axe urbanisé	SAGE, hors axe urbanisé
Population	1990	129 701	206 568	1 321 214	101 512	28 189
	1999	131 658	209 113	1 308 878	105 062	26 596
	2006	138 330	219 484	1 335 938	111 077	27 253
Croissance annuelle moyenne	1990-1999	0,17%	0,14%	-0,10%	0,39%	-0,63%
	1999-2006	0,72%	0,71%	0,30%	0,82%	0,35%

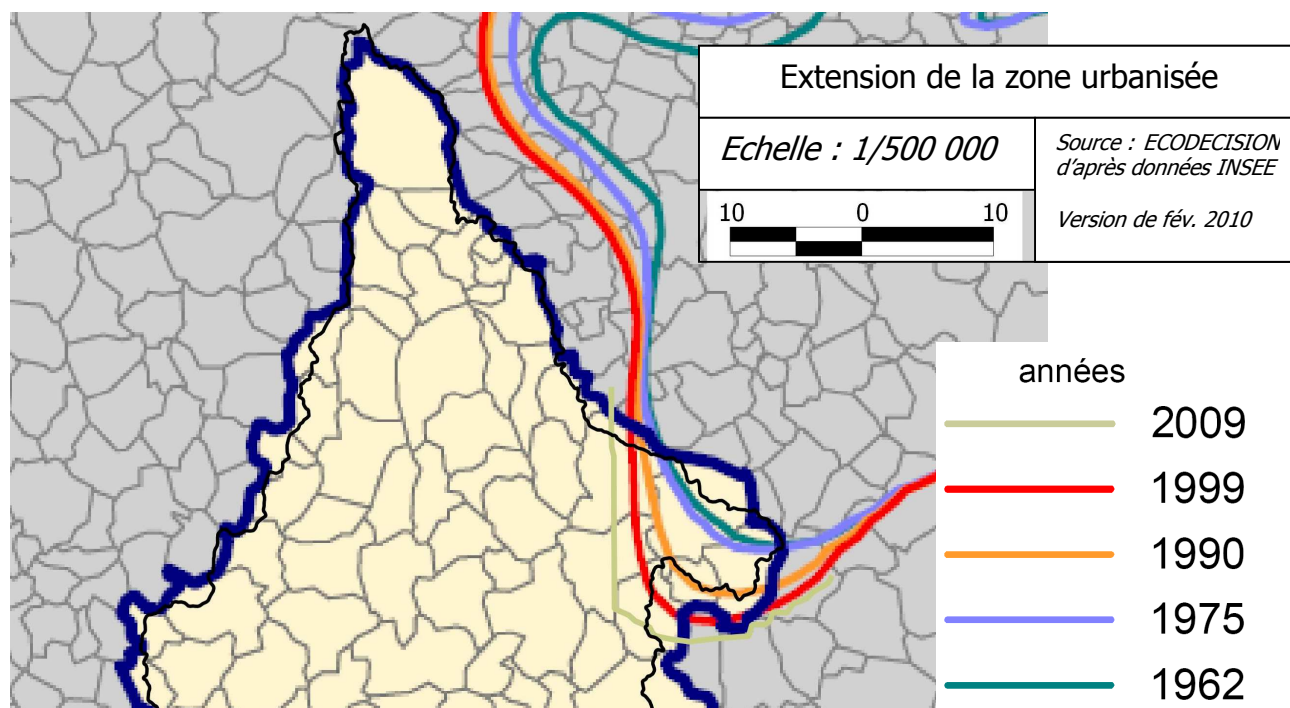
Tableau 1. Populations et croissances annuelles moyennes SAGE, Haute-Loire et Auvergne, 1990-1999-2006. (données INSEE RGP)

Cette croissance est largement due à l'arrivée de nouveaux habitants, notamment depuis l'agglomération de Saint-Etienne vers la partie nord-est du territoire du SAGE. En effet, le solde migratoire du territoire est largement positif (il y a eu plus d'arrivants que de partants) : + 3 217 habitants entre 1990 et 1999 (+0,28% par an en moyenne), puis + 6 294 habitants entre 1999 et 2006 (+ 0,68% par an en moyenne). On remarque que la croissance annuelle moyenne de la population liée au solde migratoire a particulièrement augmenté dans la zone hors axe urbanisé durant la période 1999-2006, ce qui semble indiquer une tendance récente de repeuplement des zones rurales.

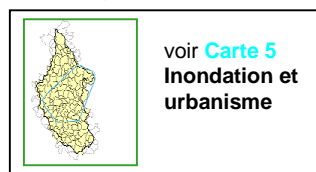
		SAGE	SAGE, axe urbanisé	SAGE, hors axe urbanisé
Solde migratoire	1990-1999	3 217	2 952	265
	1999-2006	6 294	4 503	1 791
Croissance annuelle moyenne	1990-1999	0,28%	0,32%	0,10%
	1999-2006	0,68%	0,61%	0,96%

Tableau 2. Soldes migratoires et croissances annuelles moyennes SAGE, axe urbanisé et hors axe urbanisé, entre 1990 et 1999, et 1999 et 2006. (données INSEE RGP)

La carte présentée ci-dessous cherche à illustrer l'avancée de l'urbanisation à proximité de Saint-Etienne. Elle est constituée d'une carte de l'INSEE montrant l'avancée de la zone à densité supérieure à 80 habitants/km² entre les années 1962 et 1999, ainsi que d'une courbe indicative (tracé ECODECISION d'après données INSEE) pour la situation 2006.



Pour gérer cet enjeu de croissance démographique et urbaine, les collectivités peuvent agir au travers des Documents d'urbanisme. Sur le SAGE, 85 communes (soit 62% des communes du SAGE regroupant 92% de la population du territoire) disposent d'un document d'urbanisme applicable. Mais certains documents sont anciens, et les autres nécessitent souvent une révision puisque, sur le SAGE en novembre 2009, aucun PPR inondation n'avait été annexé à un PLU. Des Plans Locaux d'Urbanisme prévoient le développement de nouveaux quartiers proches des centres-villes, comme par exemple au Puy-en-Velay et à Chamalières-sur-Loire.

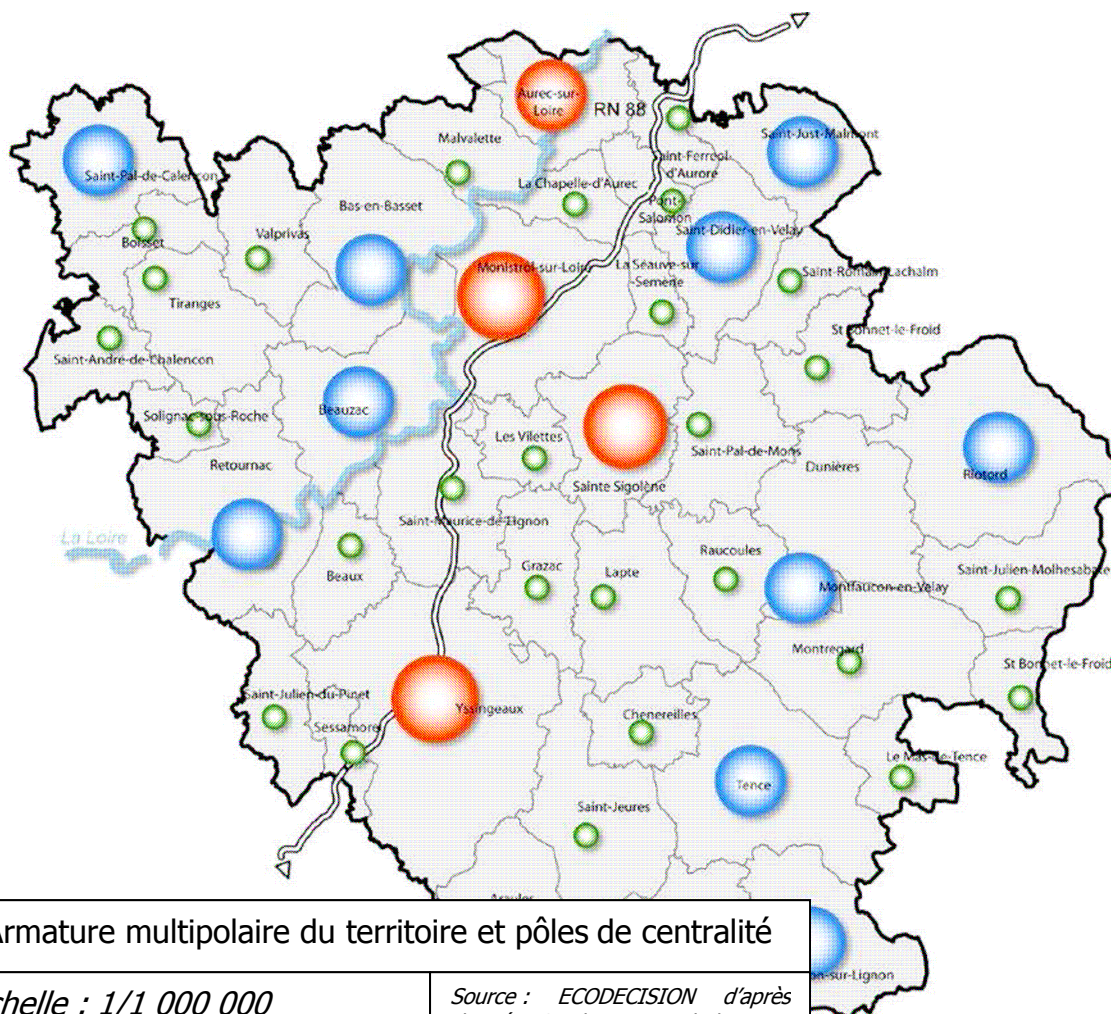


Document d'urbanisme	Nombre de communes	Population des communes
Plan Local d'Urbanisme	27	59 002
Plan d'Occupation des Sols	21	47 446
Cartes Communales	37	20 166
RNU	52	11 716

Tableau 3. Documents d'urbanisme adoptés par les communes du SAGE.
(synthèse ECODECISION d'après données DDT 07,42,43 et 63)

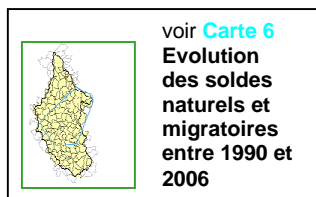
Définition PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Voté par le conseil municipal après enquête publique, le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Le dossier du PLU contient notamment un projet d'aménagement et de développement durable et un règlement qui définit les règles à respecter pour toute opération soumise au permis de construire. Le PLU n'est pas obligatoire car les petites communes peuvent se doter d'un document simplifié : la carte communale.

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières a été mis en place en 2008 afin d'encadrer la croissance démographique et le développement. Il traduit la volonté du territoire de freiner la croissance dans sa partie nord (communautés de communes de Loire Semène et des Marches du Velay notamment) qui connaît un fort développement depuis quelques années. De plus, l'organisation urbaine ne présentera pas de centre, et sera basée sur une armature constituée de 4 bourgs-centres principaux (en rouge sur la carte : Aurec, Monistrol, Sainte-Sigolène et Yssingeaux), ainsi que 10 bourgs-relais (en bleu sur la carte).

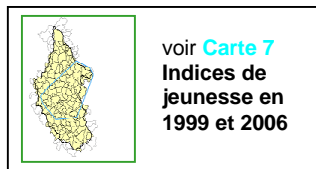


Armature multipolaire du territoire et pôles de centralité	
<i>Echelle : 1/1 000 000</i>	
Echelle : 0 — — — — 10 km	<i>Source : ECODECISION d'après données Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières, SCOT, déc.2008.</i>

Le bilan des naissances et des décès, négatif sur la période 1990-1999 (- 1260 habitants, soit -0,11% en moyenne par an), est devenu positif sur la période 1999-2006 (+378 habitants, soit +0,03% en moyenne par an). Il bénéficie largement des jeunes ménages venus s'installer sur le territoire.



Il en résulte des évolutions très hétérogènes des populations communales. Globalement, on assiste à une péri urbanisation liée à deux phénomènes :



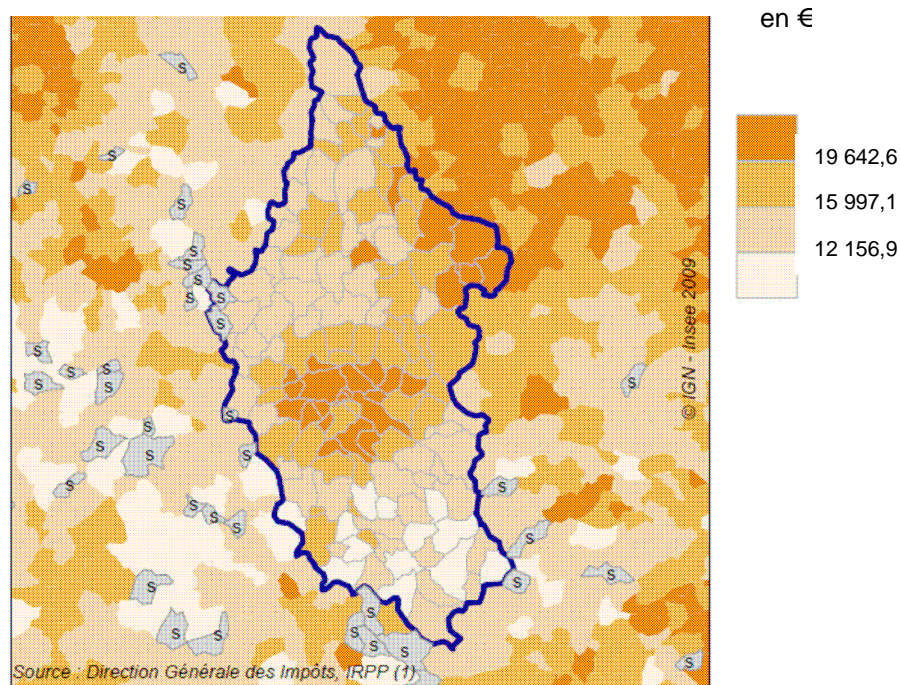
- les jeunes ménages s'installent à la périphérie des villes-centres où ils contribuent à la hausse des naissances ;
- la diminution de la population des villes-centres et des communes rurales isolées est souvent associée à un vieillissement de la population.

Définition Indice de jeunesse (indicateur utilisé par l'INSEE) : Rapport entre le nombre d'habitants de moins de 20 ans et le nombre d'habitants de 60 ans et plus.

La taille des ménages poursuit sa baisse, passant de 2,39 à 2,28 personnes par ménage (-5%) entre 1999 et 2006. Cela résulte d'un poids de plus en plus grand des personnes seules (de 30% à 32% de la population) et des ménages sans enfant (de 1,7% à 2% de la population), mais aussi de la baisse de la taille des ménages avec enfants (de 3,02 à 2,90 personnes par ménage).

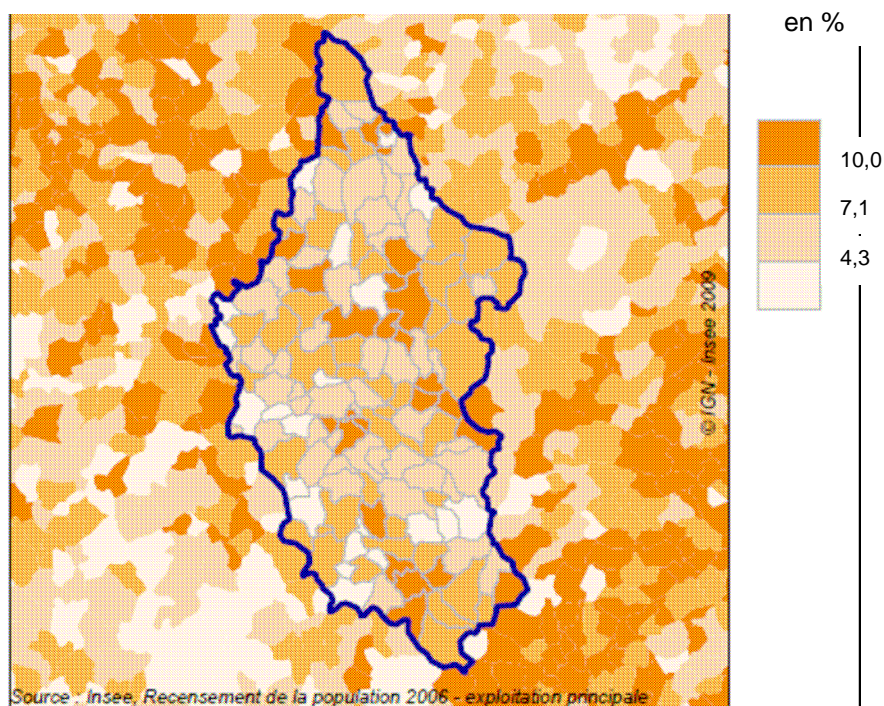
2.1.3 Des revenus faibles et un taux de chômage bas

En 2006, le revenu net imposable moyen était de 18 625 € par foyer fiscal (22 162 € pour la France métropolitaine). Un peu moins de la moitié des foyers fiscaux étaient imposables. Sur la carte, l'axe urbanisé ressort comme une zone à revenus plus importants.



Revenus moyens par commune en 2006 (données INSEE)

En 2006, le taux de chômage était de 8,6 % (11,1 % pour la France métropolitaine), contre 10,6 % en 1999.



Taux de chômage par commune en 2006 (données INSEE)

2.1.4 Loisirs liés à l'eau

Les habitants du territoire qui pratiquent **la pêche** adhèrent à une des 10 AAPPMA présentes sur le SAGE. Leur effectif moyen 2006-2009 se chiffre à 8 500 personnes. Après une hausse de 33% en 2004-2005 liée aux nouveaux tarifs de cartes (notamment cartes à prix réduit pour les conjoints), l'effectif a repris son évolution à la baisse avec un rythme moyen de 3%/an sur la période 2006-2009. Une partie des touristes qui pratiquent la pêche prennent une carte vacances : 350 en moyenne sur 2006-2009, en baisse de 7%/an sur 2003-2009. Mais d'autres touristes peuvent pêcher sans prendre de carte du fait des accords de réciprocité dans le cadre du Club Halieutique, et il n'existe aucun recensement permettant d'en évaluer le nombre.

En 2009, les cartes « adultes » à l'année représentent l'essentiel des cotisations versées aux AAPPMA du SAGE (292 000 € sur un total de 366 000 €). Les cartes correspondant le plus aux pêcheurs touristes (cartes « vacances » et « timbres Haute-Loire ») représentent 12 000 € (3% du total). Par ailleurs, ces cotisations incluent une taxe perçue au profit de l'ONEMA à hauteur de 143 000 €, soit près de 40% du total. La contribution de la pêche au tourisme est évoquée dans le paragraphe sur le tourisme en fin de la partie 3.3 ci-après.

Les cours d'eau du SAGE présentent un potentiel très intéressant en matière de **canoë-kayak** : près de 150 km sont répertoriés, principalement sur la Loire (85 km), mais aussi sur des affluents tels que l'Ance, l'Arzon, la Borne, la Gazeille et la Sumène. Mais nous n'avons identifié que 3 structures intervenant au profit de cette activité : 1 club à Brives-Chartensac, 1 société à Retournac et 1 accompagnateur qui est également guide de pêche, basé à Vorey.

Le SAGE possède aussi de très nombreux sites de **baignade**, pour lesquels on ne dispose pas de recensement exhaustif. Le suivi sanitaire de 2008 porte sur 10 sites :

- 3 en rivière (Loire à Arlempdes et Brives-Charensac, Gagne à Laussonne),
- 3 en lac (Coucouron, Le Lac-d'Issarlès et Le Bouchet) et
- 4 en plan d'eau (Usson-en-Forez, Beaune-sur-Arzon, Le Monastier-sur-Gazeille et Saint-Anthème).

Dans les années 1990, quatre autres sites étaient recensés (2 en Loire à Coubon et Goudet, 1 dans la Borne à Saint-Vidal et 1 en plan d'eau à Céaux-d'Allègre). Mais il existe de très nombreuses baignades non surveillées. La pratique de la baignade par la population est probablement réelle, mais mal connue. Le potentiel de baignade, comme celui de canoë-kayak, participe fortement à l'attractivité touristique du territoire, même pour des touristes ne pratiquant pas ces activités.

2.1.5 Contraintes et impacts

Le tableau ci-après présente :

- les impacts subis par les collectivités au titre des usages domestiques ou urbains de l'eau, du fait de l'état de l'eau et des milieux aquatiques ;
- les pressions exercées du fait de ces usages sur les milieux.

Les impacts et pressions susceptibles de représenter les enjeux les plus lourds au sens économiques sont signalés par un **fond orangé** et, pour ceux qui sont spécialement importants, par des **caractères en gras**.

USAGE	Contraintes subies résultant de l'état du milieu	Pressions exercées sur le milieu
EAU POTABLE	Ressources localement insuffisantes, 7,5% de la population pourrait souffrir de manques momentanés en eau potable, dans le futur, enjeu aggravé par les perspectives de croissance de population et le changement climatique.	Exacerbation des étiages, surtout en tête de bassin
	Qualité parfois dégradée localement (nitrates, phytosanitaires)	
	Problèmes bactériologiques, se retrouvant dans l'eau potable faute de traitement adapté.	
	Agressivité fréquente de l'eau (pH acide, faible minéralisation), turbidité	
ASSAINISSEMENT		Rejets excessifs par rapport aux capacités des petits bassins
		Risque de pollution des zones humides
URBANISATION et infrastructures		Drainage des zones humides : dégradation voire destruction de milieux intéressants, perte de régulation des débits, accélération des rejets polluants, perte de pouvoir épurateur
		Imperméabilisation des sols : perte de régulation des débits, aggravation des rejets polluants
	Habitat et activités : Inondations, crues notamment dans l'axe urbanisé	Habitat et activités : réduction des zones d'expansion de crues, accélération des débits

Les inondations sont particulièrement dévastatrices sur le territoire du SAGE.

Rien que pour les trente dernières années, les épisodes de crues sont impressionnants :

- Le 21 septembre 1980 : 8 morts, une trentaine de blessés et 69 millions d'euros de dégâts matériels.
- Le 24 mai 1996, 19 communes classées en état de catastrophe naturelle
- Les 12 et 13 novembre 1996, 87 communes classées en état de catastrophe naturelle.
- Le 17 mai 1999 : 1 mort à Yssingeaux, 19 communes classées en état de catastrophe naturelle
- Le 20 octobre 2001 : 1 mort à Saint-Pierre-Eynac et 8 communes classées en état de catastrophe naturelle
- Les 2 et 3 décembre 2003 : 92 communes classées en état de catastrophe naturelle, près de 8 millions d'euros de dégâts en Haute-Loire.

2.2 Une agriculture structurante et de qualité

2.2.1 Emplois

En 2006, l'activité agricole représente 7% des emplois. La baisse de l'emploi agricole est continue depuis 1990, mais tend à s'amoinrir sur la période 1999-2006. Cette baisse est plus marquée au niveau national.

	SAGE	Auvergne	France
1990	14%	11%	
1999	8%	8%	4,2%
2006	7%	6%	3,5%

Tableau 4. Part des emplois en agriculture par rapport au total des emplois. (données INSEE RGP, emplois au lieu de travail)

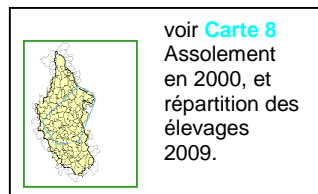
	SAGE	Auvergne	France
1990-1999	-4%	-3%	
1999-2006	-1%	-1%	-7%

Tableau 5. Baisse des emplois en agriculture selon la période. (données INSEE RGP, emplois au lieu de travail)

2.2.2 Une agriculture majoritairement extensive, tournée vers l'élevage laitier

Typologie

L'agriculture du territoire est principalement orientée vers l'élevage, bovin lait et bovin viande surtout.



La carte de répartition des élevages en 2009 indique par commune le type d'élevage dominant à 80% et plus (en UGB). Les communes « bovin mixte » sont celles où la proportion de bovins lait, et celle de bovin viande, sont inférieures à 80% et supérieures à 20%, et où le cheptel bovin en général est supérieur à 80%. Les communes « multi production » sont celles où le cheptel bovin en général est inférieur à 80%, et le cheptel ovin également.

La part des vaches allaitantes reste assez faible en Haute-Loire (20%, contre 52% sur France). Cependant, on note une hausse récente du troupeau allaitant.

Le tableau ci-dessous indique que le nombre d'exploitations sur le territoire a diminué de près d'un tiers entre 1988 et 2000, alors que la SAU n'a diminué que de 4%. La taille moyenne des exploitations a fortement augmenté, mais est restée en dessous de la moyenne nationale qui était en 2000 de 45 ha (données RGA).

	1988	2000	évolution %
Nombre d'exploitations agricoles	5 577	3 899	-30%
SAU des exploitations agricoles (ha)	143 813	137 829	-4%
Taille moyenne exploitation (ha)	26	35	37%
Effectif cheptel bovin	122 059	125 317	3%
SAU bovins (ha)	106 101	100 045	-6%
Nombre de bovins à l'hectare	1,15	1,25	9%
SAU autres animaux (ha)	18 981	16 062	-15%
SAU grandes cultures (ha)	632	1 607	154%

Tableau 6. Evolution du secteur agricole entre 1988 et 2000. (données RGA)

L'effectif du cheptel bovin est en augmentation sur cette période, et le nombre de bovins à l'hectare de SFP augmente également, passant de 1,05 en 1988 à 1,10 en 2000. Par contre, une évolution récente, due aux sécheresses des dernières années, consiste à consacrer plus de surface par animal pour assurer une quantité minimale de fourrage par tête. Ceci conduit à une extensification des élevages. L'évolution future de l'intensification dépendra principalement de la PAC.

Par ailleurs, la taille des exploitations augmente. En effet on constate de moins en moins d'installations de jeunes agriculteurs et que de plus, les exploitations de plus petite taille ne sont bien souvent plus viables. De ce fait, quel que soit les modes de transmission, souvent mixtes (héritage familial ou achat/location de terres), les exploitations sont destinées à l'agrandissement (plus de SAU et plus de cheptel/exploitation). En parallèle à l'évolution des surfaces, lors d'un agrandissement, les troupeaux et les droits à produire se regroupent également.

Dans le tableau ci-dessous, on constate que le cheptel bovin est en constante augmentation entre 1979 et 2000, alors que le cheptel ovin et les autres élevages sont en diminution. Entre 1988 et 2000, le cheptel bovin a augmenté un peu et les cheptels ovin et porcin ont diminué.

	Effectifs (en têtes)			Evolutions	
	1979	1988	2000	79-88	88-2000
Bovins	119 006	122 059	125 317	3%	3%
Ovins	86 985	73 770	72 459	-15%	-2%
Porcins	20 659	26 269	21 647	27%	-18%

Tableau 7. Evolution du cheptel entre 1979 et 2000. (données RGA)

En rapprochant les données du RGA 2000 avec celles de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire à fin 2009, pour les communes du SAGE présentes dans le département de Haute-Loire, on constate que

- l'augmentation du cheptel bovin s'est poursuivie et même accélérée, mais la crise risque de casser cette dynamique ;
- la baisse du cheptel ovin a repris sensiblement;
- le cheptel caprin a augmenté fortement.

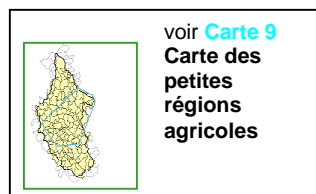
	Effectifs (en têtes)		Evolution
	2000	2009	2000-09
Bovins	108 802	121 490	12%
- dont bovins lait		87 838	
- dont bovins viande		33 652	
Ovins	65 227	48 175	-26%
Caprins	2 940	6 711	128%

Tableau 8. Evolution du cheptel entre 2000 et 2009 (partie 43 du SAGE).
(données RGA 2000 et Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire 2009)

Définitions

SAU Superficie Agricole Utile
STH Superficie Toujours en Herbe
SFP Superficie Fourragère Principale

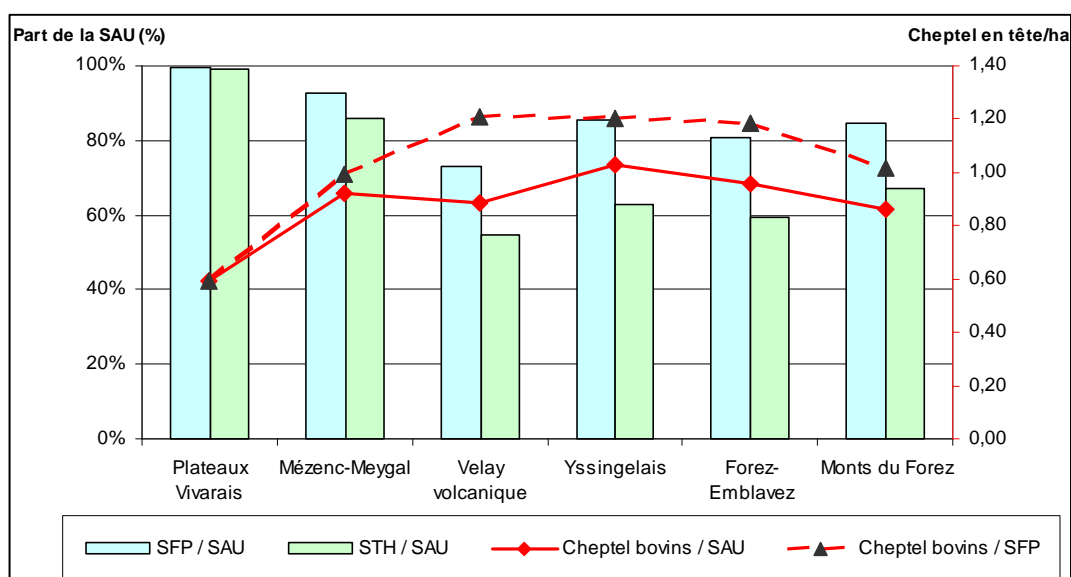
Le territoire agricole peut être divisé en 6 petites régions présentant des profils différents :



- Dans les **Monts du Forez** (16 communes de la Loire et du Puy-de-Dôme), les forêts sont importantes. Les exploitations sont très petites (25 ha en moyenne) et principalement dédiées à l'élevage bovin allaitant. L'intensification de l'agriculture est faible (1 UGB / ha SFP, cultures sur 1/3 de la SAU dédiées pour moitié aux fourrages). Dans les parties hautes autour de Saint-Anthème, la déprise agricole pourrait se poursuivre et renforcer les enjeux de fermeture du paysage. Près de Craponne, l'activité est plus intensive avec la culture de pomme de terre et des élevages hors sol.
- Dans le **Forez - Emblavez** (27 communes), les exploitations sont petites (35 ha en moyenne). Les élevages sont principalement laitiers, avec une production significative de veaux de boucherie. L'intensification de l'agriculture y est relativement forte (1,2 UGB / ha SFP, cultures sur 41% de la SAU dont fourrages sur 22% de la SAU). C'est une des deux régions du SAGE où la culture du maïs irrigué est présente.
- Dans l'**Yssingelais** (16 communes), les exploitations sont très petites (27 ha en moyenne). C'est la zone qui a le plus fort taux d'élevages inférieurs à 10 UGB, qui s'expliquerait par l'importance de la double activité et par la forte pression foncière. Les troupeaux sont plus variés, avec une production significative de veaux de boucherie. L'intensification de l'agriculture y est relativement forte (1,2 UGB / ha SFP, cultures sur 37% de la SAU dont fourrages sur 23% de la SAU). C'est une des deux régions du SAGE où la culture du maïs irrigué est la plus développée, mais ne dépasse pas la centaine d'hectares.
- Le Devès - **Velay volcanique** (42 communes) présente une agriculture relativement intensive qui se distingue par l'importance des superficies cultivées (55% de la SAU, céréales et lentilles) liée à la richesse du sol. Les exploitations sont de taille moyenne (40 ha) et les troupeaux sont surtout laitiers (1,2 UGB / ha SFP)

- Dans le **Mézenc-Meygal** (28 communes), exploitations sont de taille moyenne (38 ha) et les élevages laitiers et allaitants revêtent la même importance sur ce secteur. Il s'agit d'un élevage de type montagnard et extensif (1 UGB/ha), avec estives et surfaces toujours en herbe. Dans les parties hautes, les céréales sont marginales et les déjections en étables sont souvent gérées en lisier, faute de paille.
- Les **Plateaux du Haut et Moyen Vivarais** (8 communes ardéchoises) présentent un profil particulier, très extensif et herbager (99% de la SAU est en STH ; 0,6 UGB / ha SFP et 50 ha/exploitation).

Définition UGB (unités de gros bétail) : unité utilisée pour additionner les effectifs des différentes catégories d'animaux, et basée sur leurs besoins alimentaires. Par convention, 1 bovin de plus de 2 ans = 1 UGB.

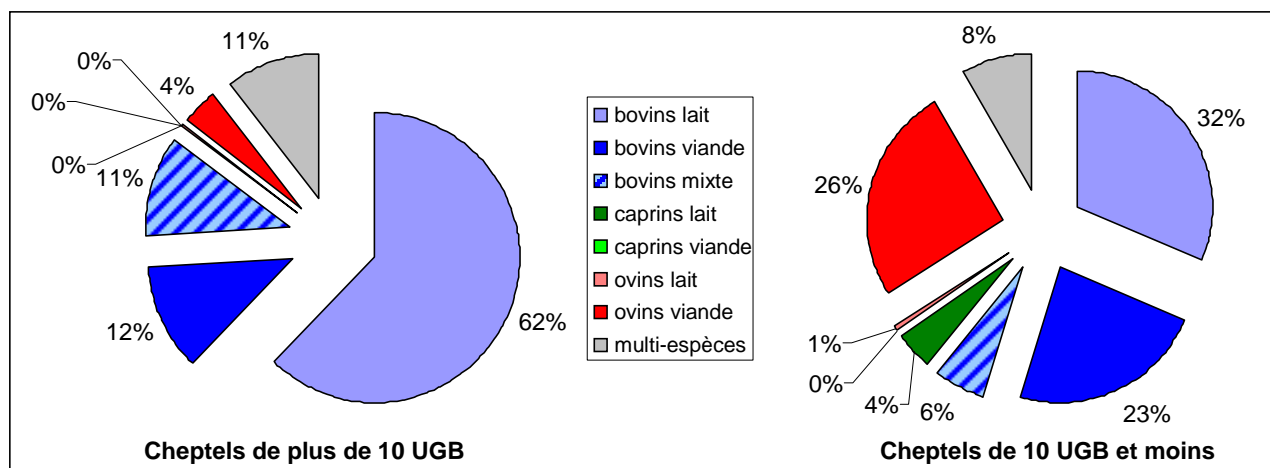


Graphique 1. Comparaison des types d'agriculture par petite région agricole (part SAGE) en 2000. (données RGA 2000)

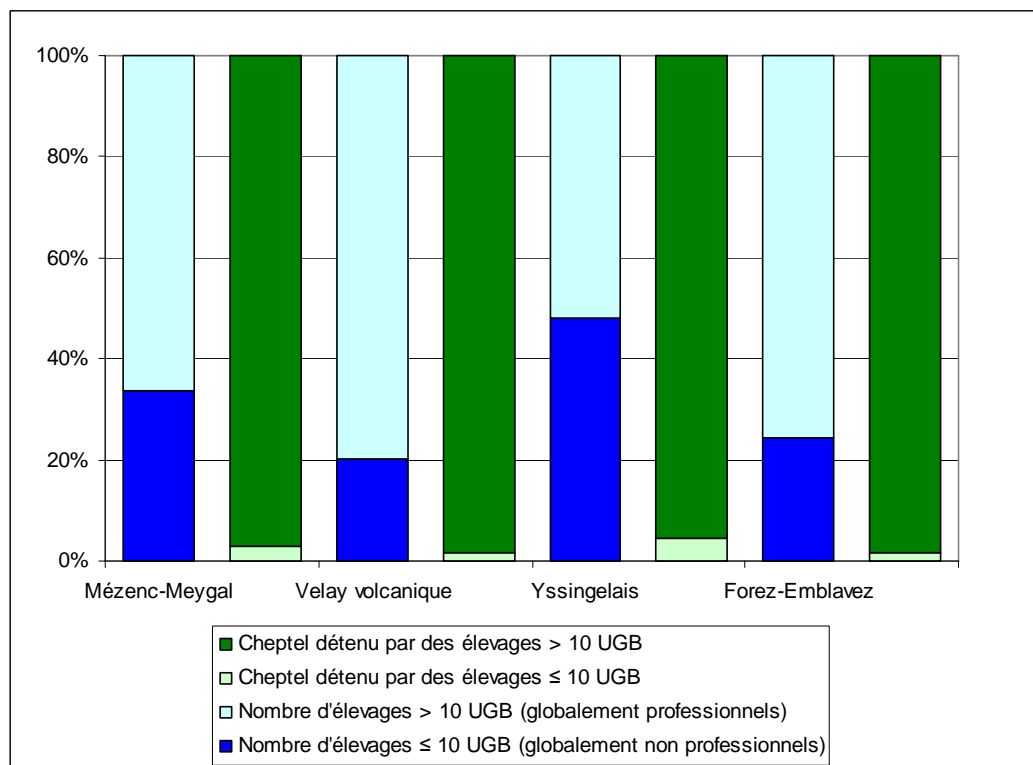
Les données de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire à fin 2009 permettent de décrire plus en détail les élevages bovins, ovins et caprins, présents dans la partie alti-ligérienne du SAGE. Ils comptent en moyenne 41 UGB, dont 90% de bovins.

Parmi les élevages recensés, 30% des élevages comptent 10 UGB et moins. Ils correspondent en très grande partie à des élevages non professionnels. Ils sont plus présents dans l'Yssingelais (48% des élevages) et le Mézenc-Meygal (33% des élevages) que dans le Forez-Emblavez et le Velay volcanique (20% à 25% des élevages). Ces élevages totalisent 2% du cheptel total et présentent une diversité plus grande que ceux de plus de 10 UGB.

Les élevages de plus de 10 UGB, qui correspondent davantage à une activité agricole professionnelle, sont principalement orientés vers les bovins avec une prédominance de la production laitière.

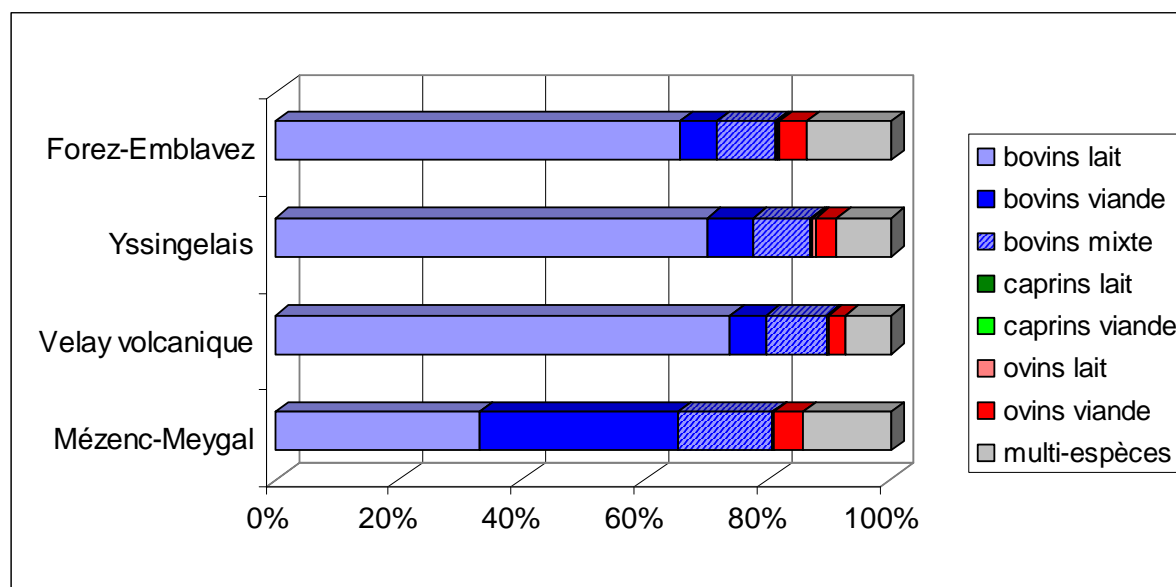


Graphique 2. Répartition des cheptels 2009 exprimés en UGB selon le type d'élevage sur le SAGE (partie Haute-Loire). (données Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire)



Graphique 3. Répartition des élevages et du cheptel SAGE 43 selon la taille des élevages en 2009. (données Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire)

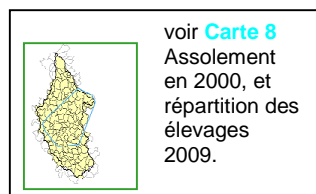
L'Yssingelais, et le Mézenc-Meygal dans une moindre mesure, se distinguent par une proportion élevée de petits élevages. En effet, on constate dans l'Yssingelais plus de double actifs que dans les autres petites régions, et dans le Velay Volcanique, plus d'élevages professionnels.



Graphique 4. Répartition des élevages de plus de 10 UGB (à priori élevages professionnels) en nombre d'UGB, sur le territoire altiligérien du SAGE. (données Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire)

Le Mézenc-Meygal se distingue par une proportion plus élevée d'élevages bovins viande et bovins mixtes.

Assolement



voir [Carte 8](#)
Assolement
en 2000, et
répartition des
élevages
2009.

En 2000 (source RGA), la STH représentait 31% (82 000 ha) et la SAU représentait 48% (137 889 ha) de la superficie totale du territoire. La carte de répartition de l'assolement (RGA 2000) montre une prédominance de la prairie permanente (80% au moins de la SAU) sur les zones d'altitude. Le reste du territoire est occupé par un mélange de prairies permanentes, prairies temporaires et cultures, avec une zone où les cultures sont plus présentes (au moins 30% de la SAU), dans la région du Devès.

La SAU est nettement dominée par des **surfaces fourragères** à hauteur de 83% (données RGA 2000)

Cette surface fourragère principale est composée de :

- ⇒ à 81% de surface toujours en herbe (prairie permanentes et landes)
- ⇒ à 17% de prairies temporaires/artificielles
- ⇒ à 3% de cultures fourragères (maïs)

Les territoire du SAGE Loire Amont est un territoire d'élevage, où les cultures sont principalement utilisées en auto-consommation, ce qui permet d'assurer une certaine autonomie en aliments de bétail.

Les 17% de SAU restants, constitués de **terres arables hors SFP**, sont composés de:

- ⇒ 80% de céréales, en partie autoconsommées par l'élevage
- ⇒ 17% de protéagineux (cultures de vente)
- ⇒ 3% d'oléagineux (tournesol, colza), de protéagineux ou de jachères

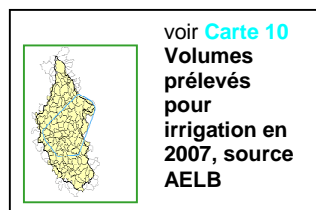
La production de protéagineux s'accroît rapidement jusqu'en 2000 (lentille verte du Puy) pour atteindre un palier autour de 4 000 ha. Dans le tableau ci-dessous, on note une franche diminution de la surface dédiée aux cultures céréalières entre 1979 et 2000, mais une forte augmentation de la surface dédiée au maïs fourrage, surtout entre 1979 et 1988.

Surfaces (ha)	1979	1988	2000	Evol°79-88	Evol°88-2000
SAU	150 292	143 813	137 829	-4%	-4%
Céréales	30 355	24 843	19 005	-18%	-23%
Superficie fourragère principale	117 407	116 648	114 014	-1%	-2%
STH	94 919	91 986	87 542	-3%	-5%
Légumes secs et protéagineux (43)		899	4 086		355%
Maïs fourrage et ensilage	1 651	2 761	2 868	67%	4%

Tableau 9. Evolution de l'assolement entre 1979 et 2000 (données RGA 2000).

Usages de l'eau

La culture du maïs irrigué est pratiquée dans les régions de l'Emblavez et surtout de l'Yssingelais, d'où des prélèvements pour irrigation. L'eau sert principalement à irriguer du maïs fourrage (apport de 150 à 250 mm). Il n'y a pas de grosses nappes alluviales sur le territoire. Les prélèvements se font donc directement en cours d'eau (Loire ou affluents) ou à partir de retenues collinaires.



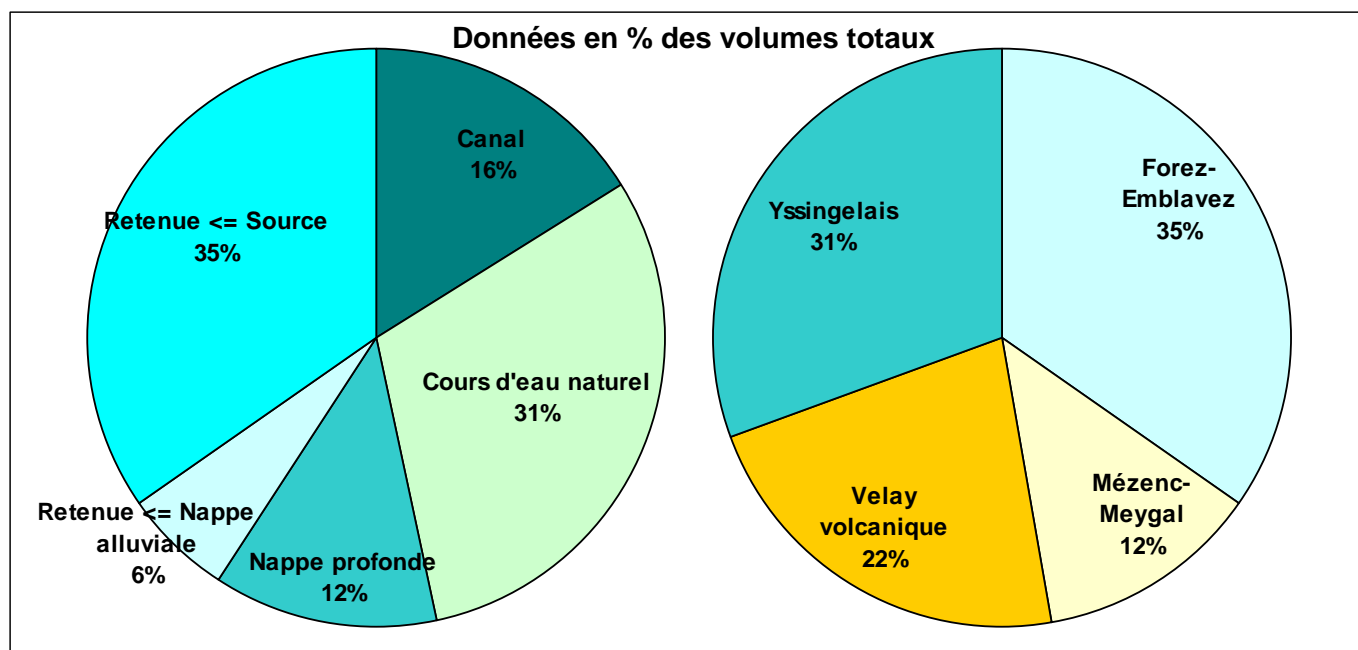
Les fruits rouges « Perles du Velay » représentent une production de 62 hectares en Haute Loire, la proportion sur le territoire du SAGE n'étant pas connue. Cette culture, très dispersée géographiquement, exige un apport d'eau par irrigation de 1 000 à 1 500 m³/an/ha, soit environ 60 000 m³/an en totalité.

En 2007 on dénombre 12 points de prélèvement (19 en 2005). Le tableau ci-dessous indique la répartition de la nature de ces prélèvements.

Nature de la ressource	Nombre de prélèvements
Canal	1
Cours d'eau naturel	5
Nappe profonde	1
Retenue - nappe alluviale	1
Retenue - source	4
Total	12

Tableau 10. Nombre de prélèvements pour irrigation en 2007 (données AELB)

Le volume prélevé en 2007 des irrigants « connus » sur le SAGE se situe autour de 63 000 m³/an. Ces prélèvements ne sont présents que sur la parti alti-ligérienne du territoire du SAGE.



Graphique 5. Origine des volumes prélevés pour irrigation en 2007. (données AELB)

Les retenues collinaires sont relativement nombreuses mais il y en a très peu de récentes (aucune demande en 2009). Actuellement, les aides qui ont pu être délivrées pour la création de retenues collinaires n'existent plus en Haute-Loire. Les investissements ne sont donc pas envisageables. Les retenues sont principalement alimentées par ruissellement ou par des sources, très peu par pompage.

L'enjeu irrigation est marginal pour la Loire, car une sécheresse entraîne une restriction de l'irrigation. La situation peut être potentiellement tendue pour les affluents, pour lesquels on a des assèchements des cours d'eau en année normale et sèche, ce qui explique qu'on a très tôt poussé à faire des retenues collinaires.

D'un point de vue quantitatif, l'abreuvement du bétail est sûrement un enjeu plus important, sachant que un bovin a besoin par jour d'une quantité d'eau allant de 30 l pour un bovin de 1 à 2 ans, à 90 l pour une vache laitière. Au total, les élevages présents sur le territoire du SAGE pourraient consommer près de 4 Mm³/an.

Les zones humides type tourbières ne sont pas cultivées pour le fourrage, mais les fonds de vallées sont parfois utiles en période de sécheresse, comme en 2009 sur le Mézenc : achat de foin évité, moindre sur-pâturage des autres secteurs. D'après les données du RGA, 2% de la SAU de Haute Loire est drainée.

L'intensification des cultures est relativement faible sur l'ensemble du SAGE par rapport à d'autres régions françaises, les enjeux de pollution liés aux intrants agricoles sont donc moindres, sauf spécificités locales. Par exemple, dans le PNR Livradois Forez, il n'y a pas ou peu de pression sur la ressource en eau (charge faible et prélèvement faible) sauf dans la zone autour de Viverols et Craponne où l'utilisation de fertilisants et pesticides permet d'intensifier légèrement les cultures. De manière générale, les déjections sont épandues sur les parcelles cultivées ou fauchées. Les apports de fumure chimique sont relativement faibles.

2.2.3 Filières

Filières Bovines (situation en Haute-Loire)

Les broutards et veaux laitiers sont engraisés le plus souvent ailleurs, surtout en Italie, où les régions sont spécialisées selon les races. Les races étant très diversifiées en Haute Loire, le coût de collecte est élevé et pénalise les producteurs locaux.

Les génisses de boucherie et vaches de réforme (y compris laitières) sont abattues dans le département de la Haute Loire (Le Puy, Yssingeaux, Brioude) pour 1/3, et les 2/3 restants le sont à l'extérieur, dont Aurillac et Saint-Etienne pour une consommation locale et des régions périphériques (filières spécifiques à certaines races, découpe partielle pour découpe finale en grande surface).

Les autres IAA ne sont pratiquement pas liées aux bovins. Concernant les salaisons, les porcs viennent en grande partie d'autres régions françaises.

Le marché de la viande tire les prix vers le bas, valorise peu les labels par races : on risque d'évoluer vers une filière globale « viande de bovins » ne rémunérant pas les filières de qualité. La baisse de consommation de viande est réelle mais faible, et il existe un léger déficit de viande bovine en Europe et en France.

Le facteur majeur d'évolution de la filière viande est constitué par les aides PAC et le soutien spécifique montagne : les aides environnementales sont accordées principalement aux éleveurs dont l'activité a de gros impacts environnementaux, et qui mettent en œuvre des actions pour les réduire, ce qui ne concerne pas ou peu le territoire. Par contre, en l'absence de différentiel montagne, l'activité risque de disparaître.

La filière lait représente un débouché de 360 MI en 2007 vendus en laiteries, soit 380 MI avec la vente directe. Le territoire présente 5 laiteries principales :

- Beauzac (fromagerie Bongrain) 13% du lait de Haute-Loire en 2006
- St-Germain-de-Laprade (fromagerie Vialacta, revendu récemment par URCVL à Entremont, avenir incertain) 40% du lait de Haute-Loire en 2006
- Araules (laiterie juste à l'extérieur du SAGE) collecte sur Yssingelais et Mézenc (+ part Ardèche du SAGE ?) 10% du lait de Haute-Loire en 2006
- Brioude (Richemont/Sodiaal, extérieure au SAGE) 27% du lait de Haute-Loire en 2006
- Laiteries Orlac (département de la Loire et Isère) : 10% du lait de Haute-Loire en 2006

La crise du lait a provoqué un important abattage de vaches laitières. En conséquence, les cours de la viande ont baissé, ce qui représente un phénomène conjoncturel.

Filière Bio

Les données sur le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du SAGE ne sont pas disponibles. On peut cependant noter qu'en 2008 l'agriculture biologique est un peu plus développée en Haute-Loire (2,5% de la SAU, en croissance de 6,8% entre 2007 et 2008) qu'en Auvergne (1,8% de la SAU, en croissance de 4,8% entre 2007 et 2008). En 2008, les 5 908 ha en bio de Haute-Loire comprennent 3 639 ha de STH et 1 260 ha d'autres fourrages : l'élevage est largement dominant. Le cheptel bovin est majoritairement laitier (873 vaches laitières contre 542 vaches allaitantes) et le cheptel ovin est relativement important (4 991 brebis). Les exploitations en agriculture biologique sont elles aussi fortement tournées vers l'élevage.

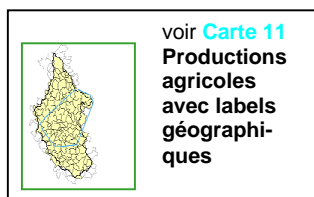
La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire s'implique dans le développement de l'agriculture biologique : deux conseillers sont proposés pour le diagnostic préalable à la conversion et à l'accompagnement des agriculteurs bio.

La filière bio n'est valorisable pour les broutards que si un complément de nourriture avec fourrages et céréales de l'exploitation est apporté. Il existe une petite activité avec vente directe. Une voie d'avenir pourrait être la mise en place de zones avec plusieurs exploitants bio. Par contre, pour la filière lait, l'activité bio est assez stable. Une collecte Biolait est mise en place autour du Monastier, et des exploitations éparses sont présentes sur le Dévès.

Le développement d'une filière bio ne découlera pas d'une réflexion à l'échelle du territoire, mais plutôt d'initiatives individuelles. La polyculture permettant de produire suffisamment d'aliment pour le bétail, le territoire pourrait fournir lui-même le fourrage nécessaire aux bêtes, et donc être indépendant pour développer une telle filière.

Labels

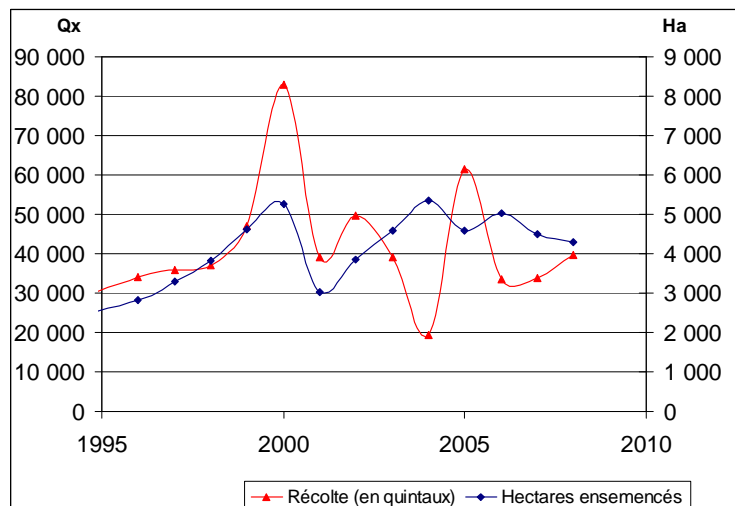
Différents labels de qualité aident à valoriser au mieux l'agriculture du territoire :



- Appellations d'origine contrôlée (AOC) : Lentille verte du Puy, Fin Gras du Mézenc (viande de bœuf), Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Picodon (fromage de chèvre).
- Indications géographiques protégées (IGP) : Volaille d'Auvergne, Volaille du Forez, Volaille du Velay, Volaille du Limousin, Veau du Limousin.
- Marques locales : Perles Rouges du Velay (fruits rouges), Lou Seiglou (seigle), la Vellavia (bière), le Velay (fromage), Les veaux des Monts du Velay (viande).

La marque des Perles Rouges du Velay est gérée par un GIE regroupant 80 à 100 agriculteurs de la Haute-Loire, dont 45 sont sur le territoire du SAGE. La moitié cultive uniquement les petits fruits, et l'autre moitié pratique également l'élevage. Ces fruits sont généralement consommés frais, et les ventes ont permis de générer un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros en 2009.

En Haute-Loire, la culture de la lentille concerne environ 950 agriculteurs pour une superficie autour de 4 500 ha, dont 4000 sur le SAGE. D'après le Comité Interprofessionnel de la Lentille Verte du Puy, la production est irrégulière du fait du climat, mais assure un revenu intéressant (1ha de lentille rapporte autant que 2,5 hectares de blé) qui représente 10% à 15% du revenu des agriculteurs concernés.



Graphique 6. Culture de la lentille en Haute-Loire : superficies ensemencées et quantités récoltées. (données Comité Interprofessionnel de la Lentille Verte du Puy)

2.2.4 PAC et évolutions futures

L'agriculture du territoire fait face à d'importants enjeux :

- démographiques : les départs à la retraite seront nombreux dans les années à venir et il est de plus en plus difficile de s'installer ;
- économiques : la crise crée de fortes tensions sur les prix et fragilise le tissu d'IAA, et réduit les possibilités de valoriser correctement la production ; par ailleurs, le système d'aides de la PAC, tel qu'il est mis en œuvre en France, soutient plus la céréaliculture que l'élevage et ne compense que très partiellement les difficultés liées à l'altitude du territoire.

L'avenir de l'agriculture du SAGE dépend principalement de la PAC :

- si les aides sont maintenues : la SAU se maintiendra et la fertilisation restera modérée ;
- si les aides diminuent : les moins performants ne survivront pas (tous modèles d'exploitations, toutes zones) et, si le modèle devient plus libéral : les secteurs moins favorables seront en déprise, et l'agriculture s'intensifiera sur les terres plus favorables (sols riches, pentes faibles) avec possibilité d'une demande plus forte d'irrigation et de pratiques moins soignées.

L'impact de l'agriculture du SAGE sur l'environnement est relativement modéré, mais peut être localement sensible :

- les prairies d'altitude comprennent de nombreuses zones humides remarquables ou ordinaires qui constituent un réseau à conserver dans son ensemble, et peuvent nécessiter une évolution de certaines pratiques ;
- le cheptel est très réparti sur le territoire et son alimentation en eau peut devenir problématique dans les zones amont où les ressources disponibles peuvent être réduites, avec un enjeu à la fois sur les cours d'eau, pour les éleveurs et les services d'AEP quand ils sont sollicités par les éleveurs ;
- l'intensification peut présenter des enjeux de contamination des eaux par les nitrates et surtout par les produits phytosanitaires et, à l'inverse, la déprise peut conduire à un appauvrissement des milieux (développement des friches au détriment de milieux maintenus ouverts par le pâturage).

2.2.5 Forêt et bois

A l'activité agricole, s'ajoute une activité sylvicole importante : la forêt représente 93 800 ha, soit 36 % de la surface du territoire. La proportion de résineux dans les forêts du SAGE est très importante : en Haute Loire, les résineux représentent 78% de la surface des forêts de production, alors qu'en Auvergne, cette proportion est de 50%.

Le volume de bois récolté par les entreprises représenterait 280 000 m³ (estimation Ecodecision), soit un chiffre d'affaires de 27 M€/an, récolte et première transformation comprises. Cette activité pourrait représenter environ 290 emplois (estimation Ecodecision). 25 scieries sont recensées sur le SAGE, partie Auvergne.

La production d'énergie à partir de biomasse représente un élément de dynamisation de la filière forêt bois. En région Auvergne, quatre projets ont été retenus au début 2010 au titre de l'appel d'offres national pour des installations de production d'électricité utilisant l'énergie issue de la biomasse a été clos. Aucun projet ne se situe sur le territoire du SAGE mais le site de Haute-Loire, implanté à Dunières, n'en est pas loin.

2.2.6 Contraintes et impacts

Le tableau ci-après présente :

- les impacts subis par l'agriculture au titre des usages de l'eau, du fait de l'état de l'eau et des milieux aquatiques ;
- les pressions exercées par l'agriculture et la sylviculture sur les milieux.

Les impacts et pressions susceptibles de représenter les enjeux les plus lourds au sens économiques sont signalés par un **fond orangé** et, pour ceux qui sont spécialement importants, par des **caractères en gras**.

USAGE	Contrainte résultant de l'état du milieu	Pressions exercées sur le milieu
ELEVAGE		
Abreuvement du bétail	Sources tariées suite aux sécheresses 2003 et 2009.	Piétinement des berges : érosion
	Les éleveurs utilisent de plus en plus les réseaux d'AEP quand les troupeaux augmentent.	Cas ponctuels de contaminations de cours d'eau par déjections animales (plutôt élevages laitiers).
		Exacerbation des étiages*
CULTURES		
Irrigation	Ressources localement insuffisantes	Exacerbation des étiages*
Intrants		Pollution diffuse : Apports N et P, et phytosanitaires
Pratiques agricoles		Drainage zones humides : Disparition des zones humides
		Suppression de haies : Exacerbation des crues et de l'érosion
SYLVICULTURE		
Enrésinement des berges		Déstabilisation des berges, ombrages excessifs
		Ensablement, colmatage des cours d'eau
		Exacerbation des étiages
Enrésinement		Acidification des sols, disparition des habitats
Coupes sylvicoles à blanc		Erosion des sols en pente après les coupes
		Colmatage des cours d'eau par des sédiments lors de coupes
Enforestement des zones humides (action naturelle ou humaine)		Disparition des habitats
		Consommation importante d'eau provoquant des assèchements

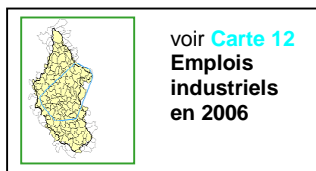
* Voir études complémentaires relatives au bilan hydrologique (Eaucéa et EMA Conseil)

De façon générale, l'impact des pressions agricoles est potentiellement plus fort dans les têtes de bassin (forte sensibilité des cours d'eau à débits faibles ou irréguliers, présence de zones humides), mais aussi dans les zones les plus concernées par les pollutions diffuses (qui restent cependant modérées par rapport à d'autres territoires français).

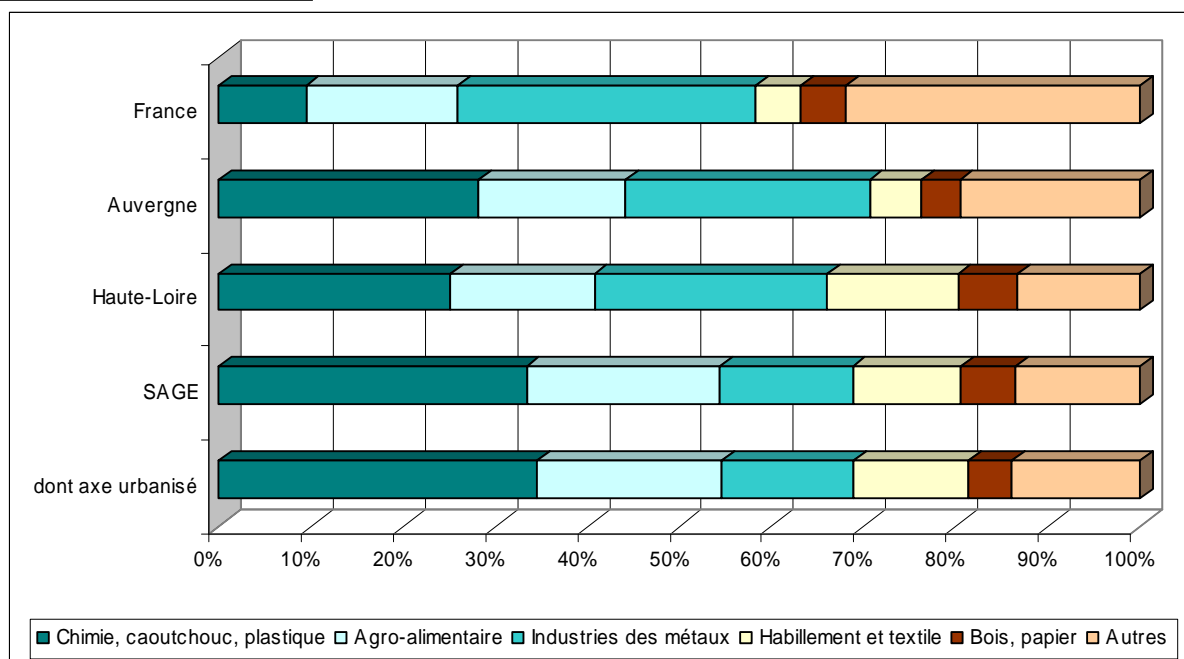
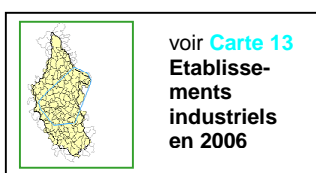
2.3 Une industrie dynamique

2.3.1 Une industrie diffuse

L'industrie est très présente sur le territoire du SAGE : elle totalise 9 800 emplois, et le taux d'emploi industriel est de 18%. Ce taux est moins élevé que pour l'ensemble du département de la Haute-Loire (23%), mais il est similaire à celui de l'Auvergne (19%) et supérieur à la moyenne nationale (15%). Cet emploi industriel est concentré dans l'axe urbanisé qui rassemble 8 900 emplois industriels, soit 90% des emplois industriels du SAGE.



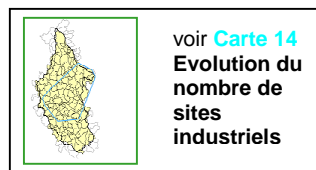
Si les établissements industriels de petite taille sont répartis dans l'ensemble du territoire du SAGE, les établissements qui comptent au moins 10 salariés sont concentrés dans l'axe urbanisé. Seules 12 communes de l'axe urbanisé ont des établissements industriels employant plus de 100 salariés.



Graphique 7. Répartition des emplois salariés 2006 par secteur d'activité industrielle. (données INSEE CLAP)

L'extraction de granulats alluvionnaires, autrefois importante en vallée de la Loire, est maintenant arrêtée. Les extractions actuellement présentes sur le territoire du SAGE concernent d'autres types de matériaux (roches massives, sables d'altération, argiles). Egalement arrêtée, l'extraction de tourbe a touché quelques sites dont la Sauvetat à Landos,

Les principales filières du territoire sont sensiblement les mêmes que celles de la Haute-Loire et se retrouvent le plus souvent dans l'axe urbanisé :



- **la chimie, le caoutchouc et le plastique**, avec notamment les activités de fabrication de films d'emballages en polyéthylène et de pneumatiques : 2 830 emplois salariés sur le SAGE (33% des emplois salariés industriels), dont 2 720 emplois dans l'axe urbanisé (35% des emplois industriels) alors que ce secteur représente 25% des emplois salariés industriels pour la Haute-Loire, 28% pour l'Auvergne et 10% pour la France ;
- **l'agroalimentaire** : 1 770 emplois salariés sur le SAGE (21% des emplois industriels), dont 1 590 emplois dans l'axe urbanisé (20% des emplois industriels) alors que ce secteur représente 16% des emplois salariés industriels pour la Haute-Loire, l'Auvergne et la France ;
- l'industrie des **métaux** : 1 230 salariés emplois sur le SAGE (14% des emplois industriels), dont 1 130 emplois dans l'axe urbanisé (14% des emplois industriels) alors que ce secteur représente 25% des emplois salariés industriels pour la Haute-Loire, 27% pour l'Auvergne et 32% pour la France ;
- **l'habillement**, avec notamment l'industrie du cuir et les textiles : 994 emplois salariés sur le SAGE (12% des emplois industriels), dont 988 emplois dans l'axe urbanisé (13% des emplois industriels) alors que ce secteur représente 14% des emplois salariés industriels pour la Haute-Loire, 6% pour l'Auvergne et 5% pour la France ;
- le **bois** et le **papier-carton** : 500 salariés emplois sur le SAGE (6% des emplois industriels), dont 370 emplois dans l'axe urbanisé (5% des emplois industriels) alors que ce secteur représente 6% des emplois salariés industriels pour la Haute-Loire, 4% pour l'Auvergne et 5% pour la France.

Sur les 15 établissements industriels de plus de 100 salariés présents sur le territoire 13 appartiennent à ces secteurs :

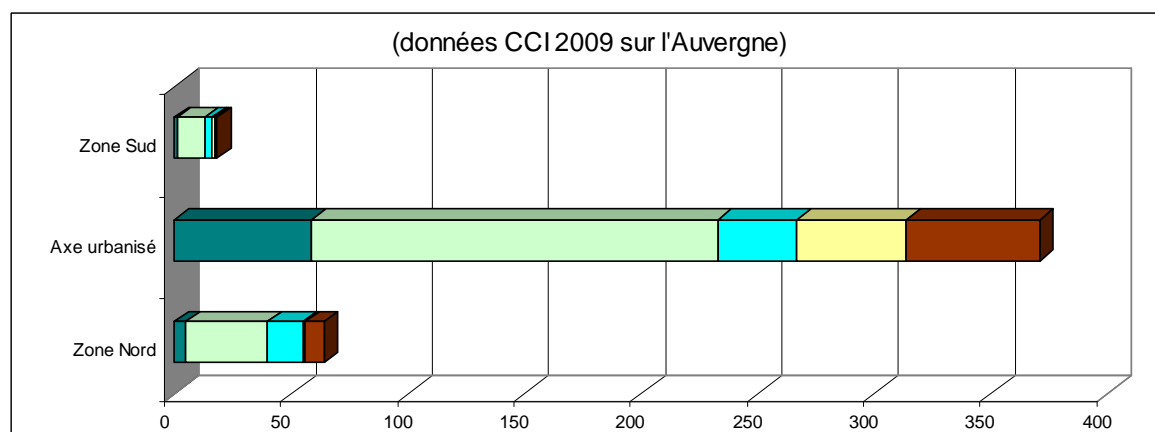
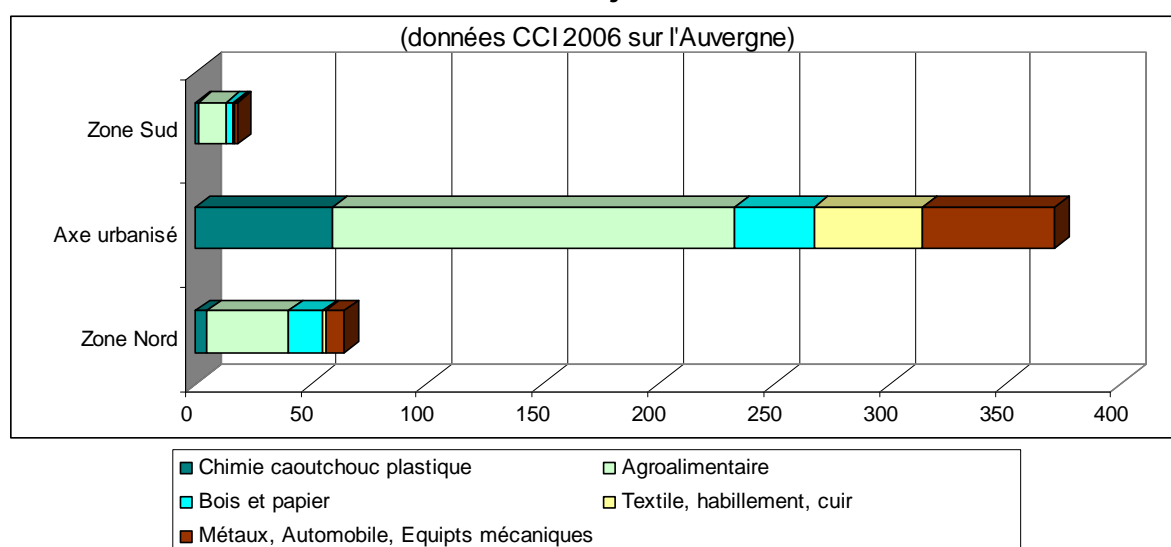
Société	Site	Secteur	Activité	Salariés
Barbier	43137 Monistrol-sur-Loire	Chimie, caoutchouc, plastique	Films polyéthylène	100 à 199
Barbier	43224 Sainte-Sigolène	Chimie, caoutchouc, plastique	Films polyéthylène	250 à 499
Boissy	43115 Laussonne	Habillement et textile	Chaussure	100 à 199
CFVA	43025 Beauzac	Agro-alimentaire	Fromagerie	250 à 499
Fontanille	43089 Espaly-Saint-Marcel	Habillement et textile	Mercerie	100 à 199
GAGNE	43084 Cussac-sur-Loire	Industries des métaux	Structures métalliques	100 à 199
Guérin Plastiques	43224 Sainte-Sigolène	Chimie, caoutchouc, plastique	Films polyéthylène	100 à 199
Lejaby	43268 Yssingeaux	Habillement et textile	Vêtements	100 à 199
Merck Sharp & D. C.	43190 St-Germain-Laprade	Chimie, caoutchouc, plastique	Industrie pharmaceutique	200 à 249
MICHELIN	43032 Blavozy	Chimie, caoutchouc, plastique	Pneus génie civil	500 à 999
Pagès	43089 Espaly-Saint-Marcel	Agro-alimentaire	Thés et infusions	100 à 199
Papeteries d'Espaly	43089 Espaly-Saint-Marcel	Bois, papier	Emballage carton	100 à 199
Souchon d'Auvergne	43211 St-Maurice-de-Lignon	Agro-alimentaire	Salaisons	100 à 199
Tanneries du Puy	43046 Chadrac	Habillement et textile	Habillement	100 à 199
Watts Electronics	43165 Rosières	Industries des métaux	Electronique	100 à 199

Tableau 11. Etablissements de plus de 100 salariés par secteur d'activité.
(données www.societe.com et www.score3.fr)

Si on se base sur le nombre d'établissements, la hiérarchie des secteurs d'activités est très différente. Ainsi sur la partie auvergnate du SAGE, les données CCI pour 2006 montrent que :

- l'Agro-alimentaire prend la première place avec près de la moitié des établissements ;
- le secteur « Travail des métaux, Automobile, Equipement mécanique » suit loin derrière (15% des établissements) avec la Chimie (14% des établissements) ;
- les autres secteurs (Textile-habillement et Bois-papier-carton) totalisent chacun 11% des établissements.

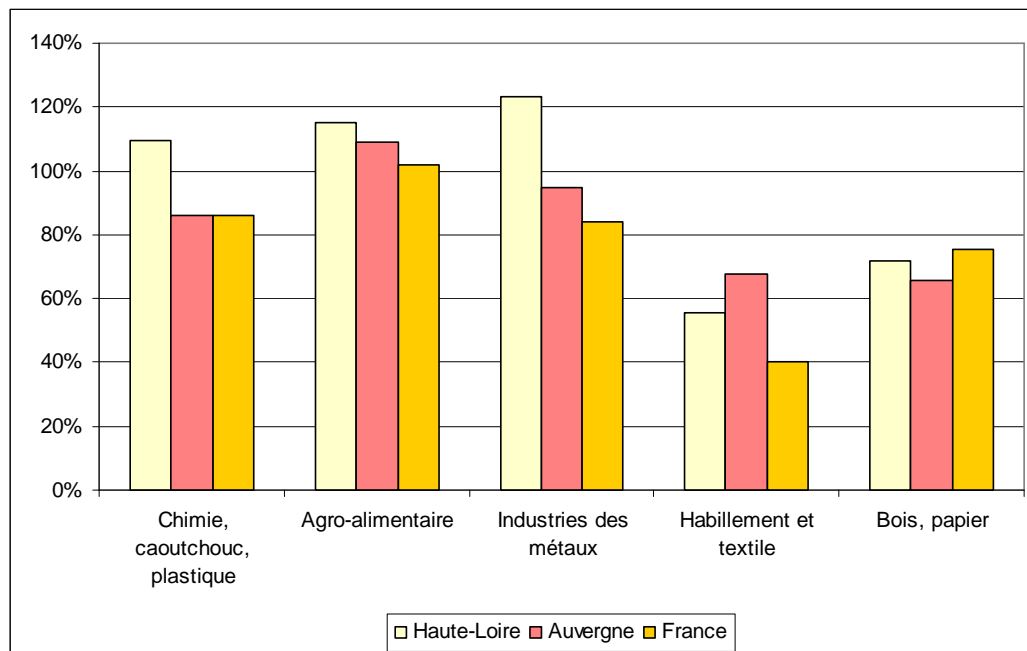
Les IAA rassemblent la majorité des établissements



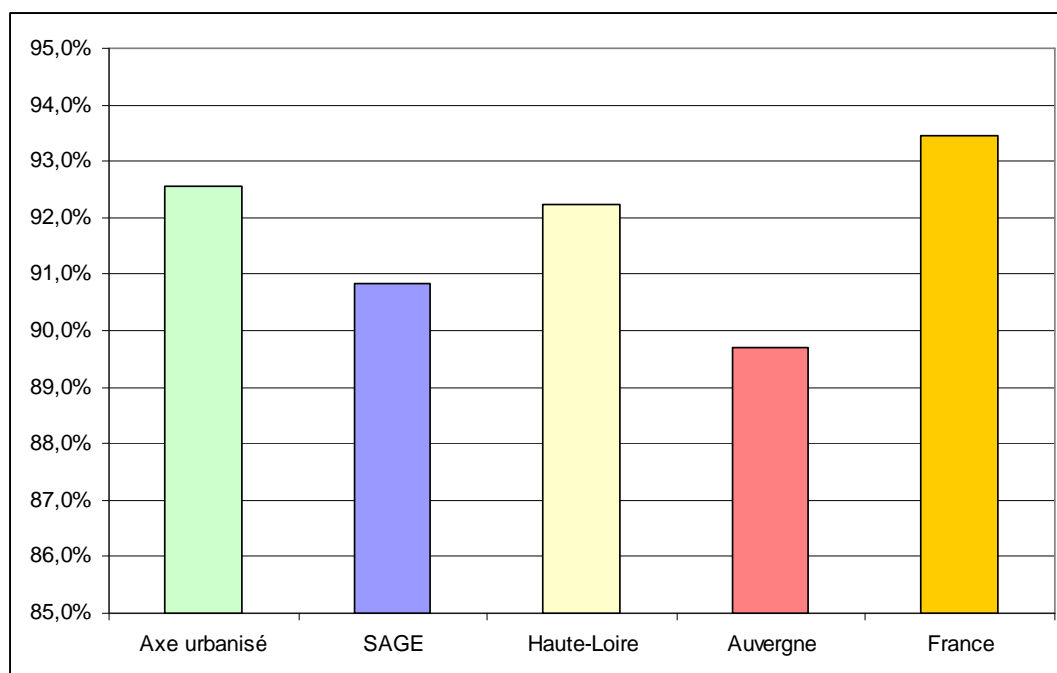
Graphique 8. Répartitions 2006 et 2009 des établissements dans les principaux secteurs d'activités présents sur le SAGE. (données CCI 43 pour la part du SAGE en Auvergne)

Cette répartition est quasiment conservée en février 2009 : d'après les données CCI la part en établissements de l'Agro-alimentaire baisse un peu (47% contre 49%) et celles des secteurs « Travail des métaux, Automobile, Equipement mécanique » et Chimie augmentent chacune de 1% par rapport à 2006. Compte tenu d'une baisse de 2% du nombre total d'établissements industriels, cela signifie que les établissements IAA diminuent de 5% et que ceux des secteurs « Travail des métaux, Automobile, Equipement mécanique » et Chimie augmentent respectivement de 12% et 2%.

L'industrie souffre de la crise économique actuelle, mais résiste mieux sur le SAGE (et surtout dans l'axe urbanisé) qu'en Auvergne et en France. Cette résistance est particulièrement forte dans les secteurs industriels les plus représentés : la spécialisation du territoire devient un atout et tend à se renforcer. Les filières du textile et du plastique, issues de la reconversion d'une activité textile traditionnelle, bénéficient d'une très forte capacité d'évolution qui les aide à réagir à la crise.



Graphique 9. Evolution 1990-2006 des emplois salariés dans les principaux secteurs d'activités présents sur le SAGE. (données INSEE CLAP)



Graphique 10. Evolution 1990-2006 des emplois salariés industriels présents sur le SAGE. (données INSEE CLAP)

2.3.2 L'hydroélectricité est particulièrement présente

L'hydroélectricité est une activité industrielle spécifique au territoire du SAGE. Il est possible d'en estimer la valeur de production en se basant sur des prix moyens de marché. Ce chiffrage est discutable car il ne tient pas compte de la spécificité des productions (coûts de pompage, importance du soutien d'étiage, part de production en pointe, ...). Il ne constitue donc qu'un ordre de grandeur approximatif.

Deux ensembles se distinguent par leur taille :

- Tout d'abord le complexe de Montpezat présente deux particularités : la présence de plusieurs ouvrages associés (les prises d'eau et retenues situées sur le territoire du SAGE, l'usine de Montpezat et le barrage et l'usine de Pont-de-Veyrières) et le transfert de l'eau vers le bassin de l'Ardèche. Globalement, EDF y produit en moyenne 295 GWh/an, pour une valeur de 15 M€/an environ. La centrale, entièrement automatisée, est gérée depuis Lyon. Cette production n'est pas incluse dans les statistiques économiques du SAGE puisqu'elle est localisée au niveau des usines situées dans le bassin de l'Ardèche. Des taxes locales d'environ 0,5 M€/an sont versées au titre de ce système, et une redevance de 1,3 M€/an est versée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du transfert d'environ 220 millions de m³/an vers l'Ardèche (valeurs moyennes d'avant 2008 ; depuis, les montants sont moindres mais les chiffres ne sont disponibles). Par ailleurs, en vertu des conventions signées lors de la mise en place du complexe de Montpezat, EDF doit des « réserves d'énergie » à diverses collectivités, qui donnent lieu à un versement annuel (27 k€/an pour le Conseil Général de la Haute-Loire).
- Ensuite, la retenue de Passouiras est d'importance moindre mais représente un potentiel nettement supérieur à celui des autres ouvrages (47 GWh/an, pour une valeur de 2,4 M€/an environ). Cet ouvrage est exploité également par EDF.

L'activité hydroélectrique d'EDF sur le SAGE a un poids significatif pour le territoire. Elle représente 60 emplois et génère des taxes professionnelles et foncières à hauteur de 790 000 €/an, au titre des trois ouvrages exploités et de l'Etat Major du GEH (Groupe d'Exploitation Hydraulique) Loire-Ardèche implanté à Espaly-Saint-Marcel.

Sur le territoire du SAGE, 17 autres usines hydroélectriques plus modestes ont été recensées. Elles produisent environ 46 GWh/an, pour une valeur de 2,3 M€/an, et emploient autour de 40 personnes. Un de ces ouvrages, le barrage des Pradeaux situé à Grandrif, transfère de l'eau vers le bassin de la Dore, un affluent de l'Allier.

2.3.3 Contraintes et impacts

Le tableau ci-après présente :

- les impacts subis par l'industrie au titre des usages de l'eau, du fait de l'état de l'eau et des milieux aquatiques ;
- les pressions exercées par l'industrie sur les milieux.

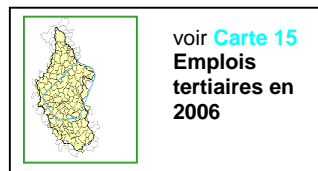
Les impacts et pressions susceptibles de représenter les enjeux les plus lourds au sens économiques sont signalés par un **fond orangé** et, pour ceux qui sont spécialement importants, par des **caractères en gras**.

USAGE	Contraintes subies résultant de l'état du milieu	Pressions exercées sur le milieu
INDUSTRIES		
Prélèvements		Exacerbation des étiages
Rejets directs		Pression sur milieux aquatiques; inadéquation des rejets avec la taille du milieu récepteur
Rejets dans les STEP		Inadéquation des rejets avec les STEP communales et/ou la valorisation de leurs boues (absence de convention de rejets pour la majorité des entreprises raccordées)
Stockage de déchets		Pollution par les lixiviats Décharges sauvages
Extractions passées de matériaux alluvionnaires		Eutrophisation
		Vulnérabilité de la nappe alluviale
		Erosion (captage des gravières)
HYDROELECTRICITE		
Montpezat		Diminution globale des débits naturels d'environ 80% à Pont de la Borie et de 10 % à Bas-en-Basset (module annuel moyen)*
Tous ouvrages		Perturbation du régime hydraulique et sédimentaire, et donc de la dynamique des cours d'eau*
		Modification de l'équilibre physique et biologique (salmonidés et moules perlières), entrave à la libre circulation des espèces*
		Réduction des débits dans le tronçon court-circuité*

* Voir études complémentaires relatives au diagnostic du fonctionnement de Montpezat et au bilan hydrologique (Eaucéa et EMA Conseil)

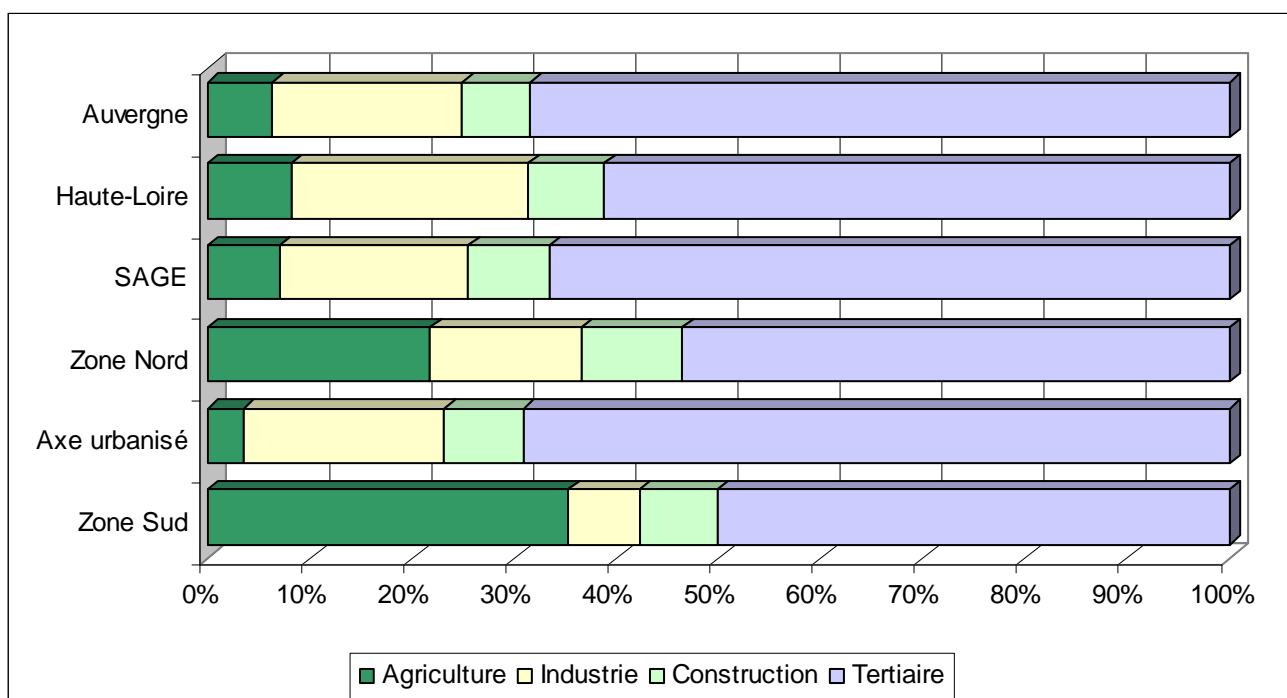
2.4 Un secteur tertiaire important

2.4.1 Vue d'ensemble



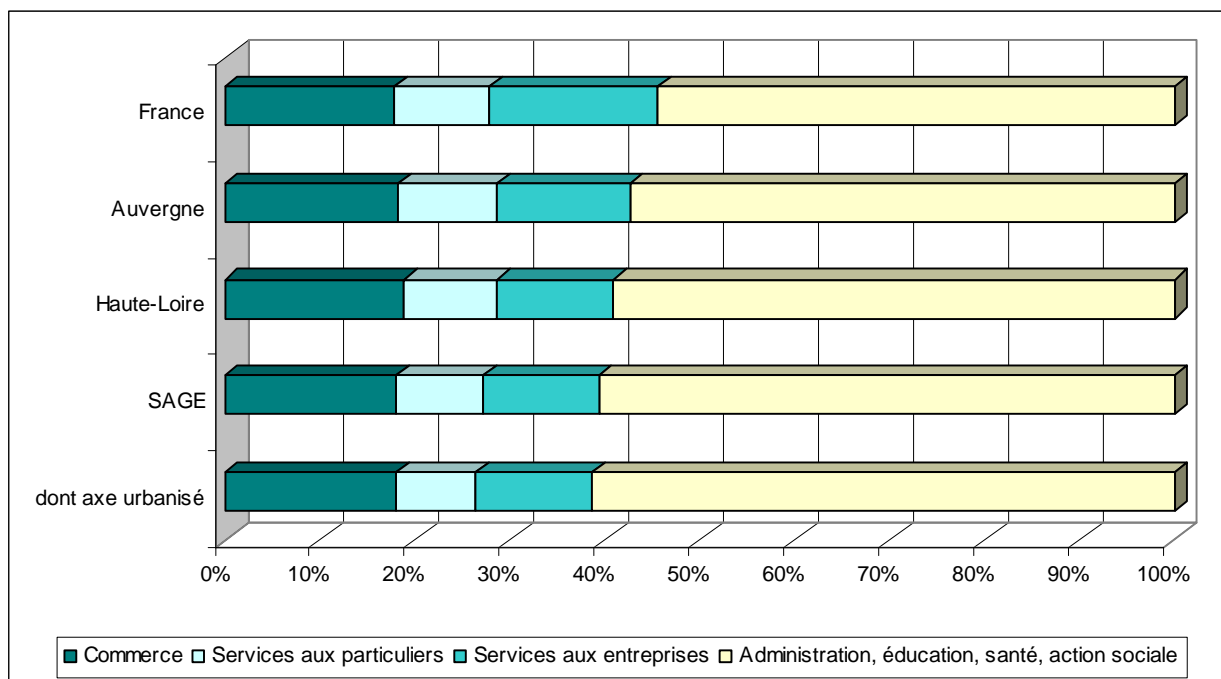
voir [Carte 15](#)
Emplois
tertiaires en
2006

Bien que d'un poids moins important qu'en moyenne régionale ou nationale, le secteur tertiaire est très présent sur le territoire avec 35 400 emplois, soit un taux d'emploi tertiaire de 67%. Ce taux est supérieur à celui de la Haute-Loire (61%), mais un peu inférieur à celui de l'Auvergne (69%). Dans le territoire du SAGE, l'emploi tertiaire est concentré à 88% dans l'axe urbanisé, qui présente un taux d'emploi tertiaire de 69%, mais de nombreuses communes extérieures à l'axe urbanisé comptent de nombreux emplois tertiaires.



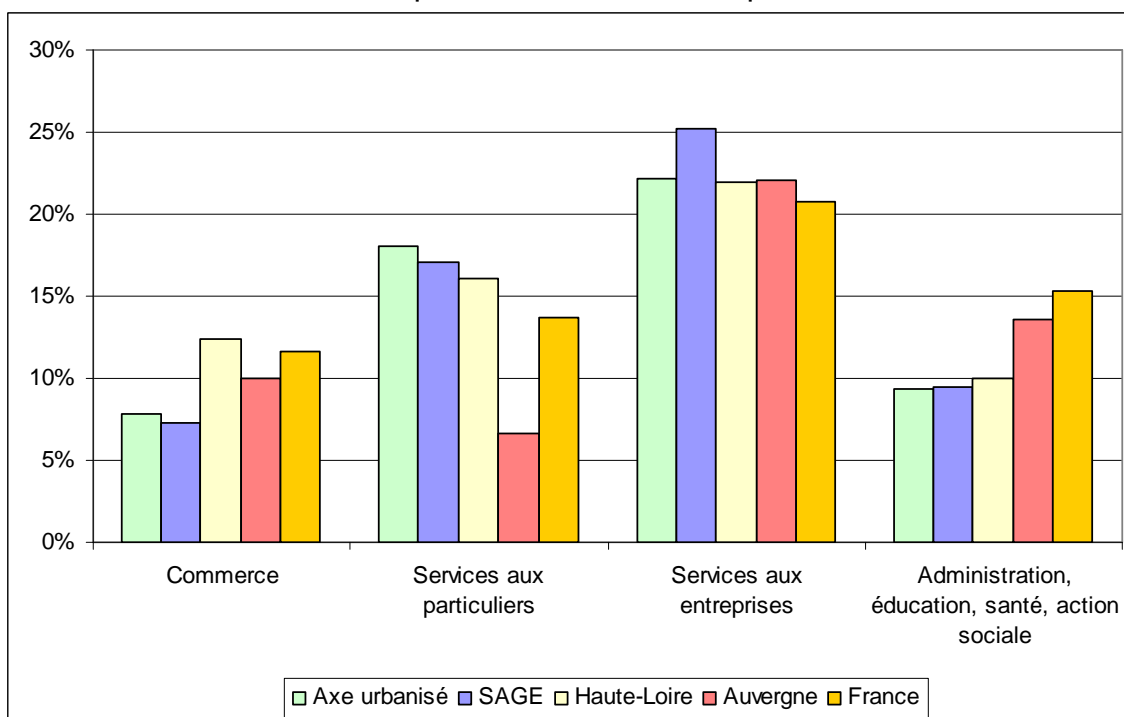
Graphique 11. Répartition des emplois 2006 par secteur. (données INSEE RGP)

Le territoire du SAGE et l'axe urbanisé se caractérisent par une proportion un peu moins forte d'emplois marchands dans les secteurs tertiaires qu'en Haute-Loire, Auvergne et France :



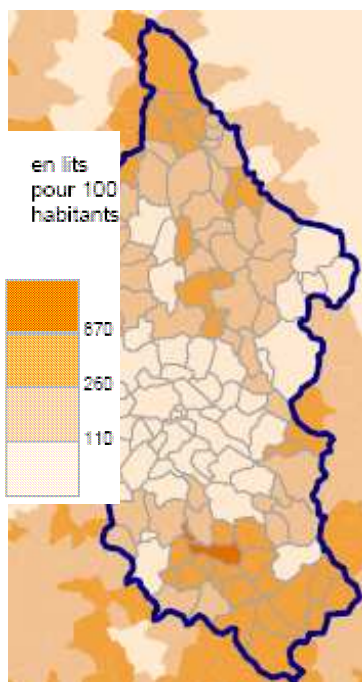
Graphique 12. Répartition des emplois tertiaires 2006 par secteur d'activité. (données INSEE RGP)

Pourtant, durant la période 1999-2006, le territoire a connu une croissance soutenue en matière de services aux particuliers et aux entreprises.



Graphique 13. Croissance 1999-2006 des emplois dans les secteurs d'activités tertiaires

2.4.2 Le tourisme



La capacité d'accueil touristique représente 102 000 lits sur le SAGE, dont 20 000 lits en hébergements marchands et 82 000 lits en résidences secondaires. Par rapport à l'Auvergne, les hébergements marchands du SAGE comportent une part plus grande en campings (49% contre 38%), et plus faible en hôtels (13% contre 20%) et en gîtes et meublés (15% contre 22%).

Rapportée à la population résidente, la capacité d'accueil du territoire représente 74 lits / 100 habitants, soit plus du double du ratio national (30 lits / 100 habitants). Le graphique ci-contre montre que ce ratio présente une grande diversité : il est relativement faible dans l'axe urbanisé (43 lits / 100 habitants) et beaucoup plus fort dans les Zones Nord (172 lits / 100 habitants) et Sud (237 lits / 100 habitants).

Graphique 14. Capacité touristique totale pour 100 habitants (source INSEE)

La capacité touristique est calculée en nombre de lits (hôtels 2009, campings 2009 et résidences secondaires 1999) rapportés à la population.

En procédant par analogie avec les fréquentations régionales, on peut estimer que le tourisme sur le territoire du SAGE représente environ 4,7 millions de nuitées par an, dont 800 000 nuitées en hébergements touristiques. Si on se réfère aux dépenses des touristes en Haute-Loire, on peut estimer les dépenses à 150 M€/an sur le SAGE. Cette dépense comprend 46 M€/an dépensés par les touristes fréquentant

les hébergements marchands, 56 M€/an par ceux utilisant les résidences secondaires et 50 M€/an par ceux allant chez de la famille ou des amis.

La fréquentation touristique engendre la perception d'environ 210 000 €/an de taxe de séjour sur le SAGE. Affectée à des dépenses de promotion et d'investissement touristiques, cette taxe pourrait être intégrée aux réflexions en matière de financement des mesures du SAGE, notamment pour des actions liées au tourisme (protection de milieux très touristiques, prise en compte des populations touristiques dans les investissements en eau ou en assainissement). Mais le niveau modeste de la taxe collectée ne correspondra probablement pas à celui des enjeux à financer.

Le volume d'activité touristique directement lié à l'eau est très difficile à cerner. On peut identifier quelques guides de pêche, une partie de l'activité des AAPPMA (cartes « vacances » et « timbres Haute-Loire » qui représentent 12 000 €/an). Une partie de l'activité des bases de canoë-kayak est liée au tourisme, mais ne représente pas non plus un chiffre d'affaires très important.

Par contre, l'attractivité des communes les plus touristiques est souvent liée à l'eau : sur les six communes qui comptent plus de 500 lits en hébergements marchands, seulement deux ont une activité autre (Le Puy, avec un tourisme très urbain, et Les Etables, avec un tourisme plus montagnard) alors que trois sont situées sur la Loire (Brives-Charensac, Vorey et Bas-en-Basset) et une sur le lac d'Issarlès (Issarlès).

De plus, la qualité des rivières et leur image de milieu sauvage préservé est largement utilisée par les acteurs du tourisme pour renforcer l'attractivité du territoire. L'importance économique du bon état des eaux pour le tourisme est donc majeure, même si on ne sait pas la chiffrer.

2.4.3 Contraintes et impacts

Le tableau ci-après présente :

- les impacts subis par le tourisme au titre des usages de l'eau, du fait de l'état de l'eau et des milieux aquatiques ;
- les pressions exercées par le tourisme sur les milieux.

Les impacts et pressions susceptibles de représenter les enjeux les plus lourds au sens économiques sont signalés par un **fond orangé** et, pour ceux qui sont spécialement importants, par des **caractères en gras**.

USAGE	Contraintes subies résultant de l'état du milieu	Pressions exercées sur le milieu
TOURISME- LOISIRS		
Baignade	Pollution bactériologique, turbidité	
Canoë-kayac	Pollution bactériologique, étiages forts	
Pêche	Qualité piscicole	Banalisation des peuplements si prélèvements ou repeuplements excessifs

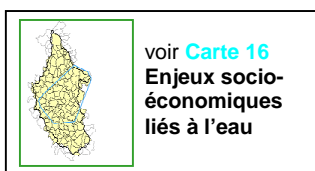
2.5 Conclusion acteurs

Dans les parties 2.1 à 2.4 diverses caractéristiques socio-économiques concernant les acteurs ont été présentées et mises en perspective par rapport aux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE Loire amont.

L'objectif de cette présentation est de rassembler les informations susceptibles de servir lors de l'élaboration de la stratégie et des actions du SAGE. En particulier :

- la caractérisation du poids des acteurs pourra servir à apprécier l'acceptabilité des dépenses envisagées ;
- la description des évolutions récentes ou prévisibles sera utile pour l'élaboration du scénario tendanciel et des scénarios d'action.

L'analyse socio-économique permet une lecture des enjeux de la gestion de l'eau, différenciée selon les territoires :



- l'axe urbanisé autour de la Loire et de la RN 88 ressort avec une concentration urbaine et industrielle très forte par rapport au reste du territoire et avec des enjeux spécifiques (inondation, irrigation) ;
- les zones périphériques sont plus rurales et d'altitude plus élevée, elles présentent des enjeux typiques des têtes de bassins (population résidente et touristique diffuse, zones humides et petits cours d'eau très sensibles aux prélèvements et aux pollutions) et comptent les plus importants ouvrages hydroélectriques du territoire.

3 UNE FORTE IMPLICATION EN FAVEUR DE L'EAU

3.1 De nombreux acteurs publics impliqués en faveur des rivières et des milieux humides.

Le tableau suivant liste les compétences que nous avons pu relever en lien avec l'eau. En ce qui concerne les milieux (rivières et zones humides), des compétences sont exercées par :

- les intercommunalités de projets (Pays, PNR) ;
- près de la moitié des Communautés de communes, et
- par un syndicat plus spécialisé (le SICALA), auquel adhèrent 48 communes et plusieurs des Communautés de communes et Communautés d'agglomération.

Organisme	Compétences en lien avec l'eau					
	AEP	ASSt	ANC	Milieux	Hydroélec.	Tourisme
Pays de la Jeune Loire et ses rivières	x	x		X		X
PNR Monts d'Ardèche				X		X
PNR Livradois-Forez				X		X
CA du Puy-en-Velay				X		X
CA Loire-Forez			X			X
CC du Pays du Mezenc				X		X
CC du Pays de Cayres Pradelles						X
CC du Meygal						X
CC de l'Emblavez				X		X
CC des Portes d'Auvergne				X		X
CC du Pays de Craponne				X		X
CC les Marches du Velay			X			X
CC de Rochebaron à Chalencon						X
CC des Sucs			X	X		X
CC Entre Loire et Allier			X		X	X
CC des Sources de la Loire					X	X
CC de la Vallée de l'Ance				X		X
CC Livradois, Portes d'Auvergne				X		X
CC Loire et Semène			X	X		X
CC du Pays de Saint-Bonnet-le-Château	x	x	X			X
SICALA Haute-Loire ⁽¹⁾				X		

(1) Le SICALA peut regrouper certaines des structures citées dans le tableau

X : compétence exercée

x : compétence partielle (études, thématique spécifique)

Tableau 12. Compétences des EPCI en lien avec l'eau. (source recensement ECODECISION)

A ces acteurs s'ajoutent bien entendu les Conseils Régionaux et Généraux qui assurent un appui technique et financier aux acteurs listés ci-dessus, et peuvent intervenir directement. Par exemple, les Conseils Généraux sont maîtres d'ouvrages pour les ENS (espaces naturels sensibles) et l'animation des SAGE.

Plusieurs programmes de protection ou d'études des zones humides du territoire ont été mis en place, mais la connaissance (localisation et fonctionnement) des ces zones n'est aujourd'hui pas assez approfondie.



voir [Carte 17](#)
**Zones humides
et programmes
associés**

Les programmes d'études, bases de données et connaissances sont indiqués sur fond jaune, les programmes d'actions sont indiqués sur fond bleu.

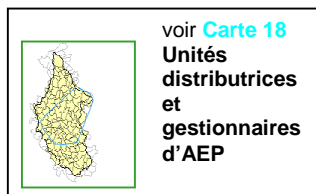
Trois programmes ne figurent pas sur la carte :

- Document d'objectifs Natura 2000 « Gorges de la Loire » (DIREN Auvergne 2002-2003), qui concerne une zone frontalière à l'ouest du territoire Loire-Amont.
- Etude de préfiguration des espaces naturels sensibles de Haute-Loire (CPIE, 1990), qui concerne plusieurs sites disséminés sur le territoire.
- ZSC des gorges de l'Arzon (DOCOB approuvé en 2008), qui concerne principalement les pentes et rochers.

En ce qui concerne les cours d'eau, les actions les plus importantes sont engagées par le SICALA (CRE Borne et Suisse). Un projet de CRE porté par des Communautés de communes n'a pas pu aboutir sur l'Ance du Nord, alors que celle-ci présente un intérêt écologique particulier avec la présence de moules perlières.

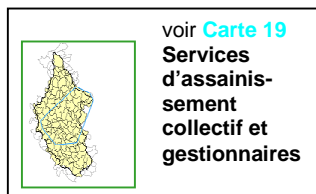
3.2 Un réseau AEP et assainissement en grande partie géré par des services communaux.

La distribution de l'eau potable est assurée pour près de la moitié des communes du SAGE par des SIAEP (83 communes). Une grande partie des syndicats de distribution et plusieurs communes indépendantes ont adhéré à un syndicat de gestion. Seules 6 communes et 3 syndicats (SI du Haut Forez, SI Grimard et Montvaudan, et SI Viderzone) ont opté pour une gestion par des structures privées.



voir [Carte 18](#)
**Unités
distributrices
et
gestionnaires
d'AEP**

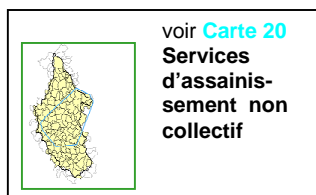
Dans le SAGE, 48% des communes ont un service d'assainissement collectif assuré par un syndicat, SIAEP ou SIVOM (soit 66 communes), ce qui représente 58% de la population.



voir [Carte 19](#)
**Services
d'assainissement
collectif et
gestionnaires**

59% des communes ont une gestion en régie (soit 81 communes), ce qui correspond à 68% de la population.

En ce qui concerne les SPANC (services publics d'assainissement non collectif), les données provisoires portent sur le service présent dans chaque commune, mais pas sur le mode de gestion. La compétence SPANC est souvent assumée par des EPCI. La majorité des communes de la « zone sud » semblent ne pas avoir de SPANC.



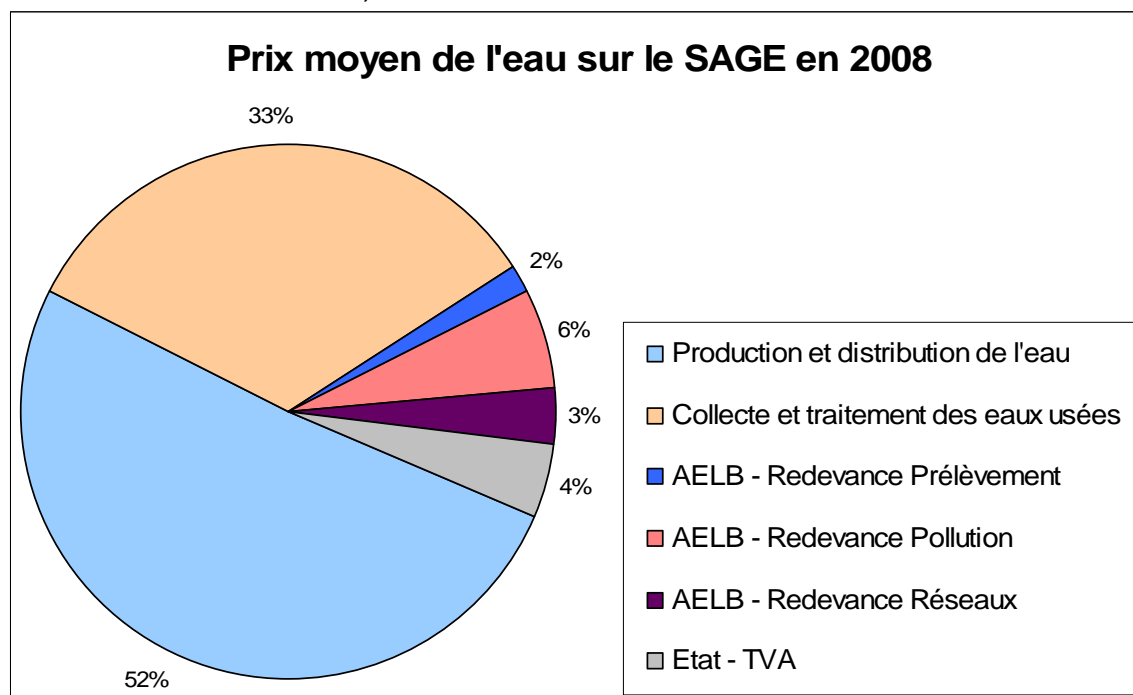
voir [Carte 20](#)
**Services
d'assainissement
non
collectif**

3.3 Un prix moyen de l'eau proche de 2,60 € TTC/m³

Pour estimer le prix moyen de l'eau sur le SAGE, nous avons procédé aux estimations suivantes :

- prise en compte du tarif communal recensé par le Conseil Général de Haute-Loire (tarif 2008 hors taxes et redevances), compléments à partir d'autres données communales disponibles (enquête 2005 du Conseil Général de Haute-Loire, enquête 2006 Loire-Bretagne) ou à défaut à partir des valeurs moyennes sur le Commission Allier-Loire amont (enquête 2006 Loire-Bretagne) ;
- estimation des montants facturés communaux sur la base des tarifs, des volumes et du nombre d'abonnés (volumes et abonnés pouvant être différents pour l'eau potable et l'assainissement) ;
- estimation des redevances versées à l'Agence de l'eau sur la base des volumes et des montants unitaires 2008 (montants uniformes sur le SAGE) ;
- estimation de la TVA en prenant un taux moyen similaire à celui observé sur la Commission Allier-Loire amont en 2006 (soit 4,6% ; la TVA est de 5,5% quand elle est appliquée, sachant qu'elle peut ne pas être appliquée sur les petits services d'eau potable ou d'assainissement).

Environ de 9,1 millions de m³ d'eau potable ont été consommés en 2008 sur le territoire du SAGE. La facture totale correspondante est de 23,5 M€/an, soit une moyenne de 2,57 € TTC/m³. Sa décomposition est détaillée dans le graphique suivant. Le tarif relativement bas de l'assainissement correspond au fait qu'une partie significative des volumes d'eau potable sont facturés sans assainissement collectif (habitants en assainissement non collectif ou industries non raccordées au réseau d'assainissement collectif).



Graphique 15. Prix moyen de l'eau sur le SAGE en 2008 (estimation ECODECISION)

Les communes de moins de 3 000 habitants peuvent financer tout ou partie de leurs budgets d'eau et d'assainissement par transfert depuis leur budget général. Dans certaines régions, cela peut représenter une part significative du coût des services. Il n'existe pas de recensement de ces transferts pour les communes du SAGE. Pour évaluer l'importance éventuelle de ces transferts, nous en avons chiffré l'ordre de grandeur possible en considérant que les prix inférieurs à un certain tarif (eau potable : 30 €/abonné/an et 0,80 €/m³ ; assainissement : 14 €/abonné/an et 0,95 €/m³) pouvaient résulter d'un transfert. On obtient un montant de transfert potentiel de 300 000 €/an, soit moins de 1,5% du montant total estimé pour les factures. Il en ressort donc que la prise en compte de ces transferts ne devrait pas apporter de précision supplémentaire à l'estimation du coût des services d'eau et d'assainissement par rapport au montant total estimé des factures.

Le montant de la facture d'eau du SAGE est à nuancer car une partie des communes du SAGE n'a pas payé de redevance pollution domestique à l'AELB jusqu'à 2007. Entre 2008 et 2012, la redevance leur est ajoutée par tranche de 20% par an. Lorsque toutes les communes seront à taux plein pour la redevance AELB, le montant de la facture serait augmenté globalement de 625 000 € TTC sur le SAGE par rapport au montant de 2008 (soit 2,7% de la facture actuelle).

3.4 Les actions en faveur de l'eau s'élèvent à 12,6 M€/an.

3.4.1 Collecte et traitement des données

Les actions regroupent les dépenses d'investissement liées à l'eau et réalisées sur le territoire du SAGE socio-économique entre 2001 et 2008 inclus. Elles concernent aussi les dépenses d'entretien, de restauration et de gestion des cours d'eau et des zones humides, qui seront ici également considérées comme des investissements. Les montants de facture d'eau ne sont pas comptés dans cette analyse, car ils représentent les dépenses de fonctionnement du SAGE qui seront analysées plus loin dans le rapport. Toutes les actions, aidées et non aidées, ont été recensées.

Ce résultat est la synthèse de données provenant des conseils généraux (sauf celui de la Loire, qui n'a pas pu répondre à notre demande), le Conseil Régional Rhône Alpes, AELB, Sicala. Certaines données venant de sources différentes, mais correspondant à une même action, et ont été rapprochées.

Les actions ont été collectées et classées en 6 catégories et 56 sous-catégories selon l'enjeu de l'action :

Gestion globale	Gestion globale - Etudes pour le SAGE
	Gestion globale - Animations pour le SAGE
	Gestion globale - Contributions pour organismes extérieurs (EPL....)
	Gestion globale - Fonctionnement CLE et instances SAGE
Usages de l'eau	Tourisme
	Tourisme - Structuration de l'offre "Tourisme et eau"
	Tourisme - Infrastructures touristiques eau (bases de loisirs, étangs équipés, ...)
Inondation	Inondations
	Inondation - Etudes et conseil
	Inondation - Animation et formations
	Inondation - Travaux de protection
	Inondation - Actions préventives (champs d'expansion...)
Milieux	Zones humides
	Zones humides - Acquisition
	Zones humides - Etudes
	Zones humides - Animation et conseil
	Zones humides - Travaux de renaturation/restauration
	Zones humides - Gestion-entretien
	Zones humides - MAE
	Rivières et plans d'eau
	Rivières et plans d'eau - Etudes
	Rivières et plans d'eau - Animation
	Rivières et plans d'eau - Aménagement-entretien
	Rivières et plans d'eau - Techniciens de rivières
	Rivières et plans d'eau - Travaux franchissabilité (seuils migrateurs)
	Rivières et plans d'eau - Migrateurs (gestion du stock, de la pêche, des habitats)
	Rivières et plans d'eau - Etudes hydroélectricité
	Rivières et plans d'eau - Travaux franchissabilité hydro-électricité (seuils migrateurs)

Tableau 13. Typologie utilisée pour l'analyse des actions. (source ECODECISION)

Alimentation en eau	Alimentation en eau potable
	AEP - Etudes
	AEP - Animation
	AEP - Périmètres de protection (DUP, acquisitions et servitudes)
	AEP - Prélèvements (forages, captages)
	AEP - Traitements de potabilisation
	AEP - Réservoirs et réseaux (construction/extension, renouvellement)
	AEP - Economies d'eau
	AEP - Secours sécheresse
	Alimentation en eau agricole
	AEA - Etudes
	AEA - Prélèvements (forages, captages)
	AEA - Traitements
	AEA - Economies d'eau
	Alimentation en eau industrielle
AEI - Etudes	
AEI - Prélèvements (forages, captages)	
AEI - Traitements	
Dépollution	Prévention pollutions agricoles
	Prévention pollutions agricoles - Etudes
	Prévention pollutions agricoles - Travaux effluents d'élevage
	Prévention pollutions agricoles - Animation et conseil
	Assainissement non collectif
	Assainissement non collectif - Etudes
	Assainissement non collectif - Mise en place et fonctionnement des SPANC
	Assainissement non collectif - Réhabilitations
	Dépollution collectivités
	Dépollution collectivités - Etudes
	Dépollution collectivités - Animation
	Dépollution collectivités - Réseaux (extension, réhabilitation, mise en séparatif)
	Dépollution collectivités - Stations d'épuration
	Dépollution collectivités - Eaux pluviales
	Dépollution collectivités - Réduction des phytos non agricoles
	Dépollution industrie
	Dépollution industrie - Etudes
	Dépollution industrie - Animation et conseil
Dépollution industrie - Travaux effluents industriels (technologies propres, traitements)	
Dépollution industrie - Economies d'eau	

Tableau 14. Typologie utilisée pour l'analyse des actions (suite). (source ECODECISION)

Il est à noter qu'aucune action n'a été recensée concernant :

- l'alimentation en eau industrielle
- les migrateurs sur les rivières et plans d'eau

Concernant la prévention des pollutions agricoles, les bandes enherbées, qui font l'objet d'une obligation, et les travaux pour aménagement de locaux sécurisés dédiés aux produits phytosanitaires, n'ont pu être inclus car ils ne font pas l'objet de subventions.

Le Conseil Régional de l'Auvergne n'a pas pu répondre à notre demande d'informations pour des raisons internes, mais nous a confirmé la participation de la Région aux actions suivantes :

- Dépollution agriculture : aides aux agriculteurs dans l'amélioration des bâtiments et/ou conversion au bio, soutien au groupe phyt'auvergne pour la lutte contre les pesticides dans l'eau
- Inondations : Plan Loire et la contribution régionale apportée à l'établissement public Loire
- Sur l'élaboration du SAGE,

De même, les actions du Conseil Général de Haute Loire concernant la mise aux normes des bâtiments et les aides relatives aux économies d'eau agricoles pour l'abreuvement du bétail nous ont été indiquées, mais n'ont pas pu être chiffrées.

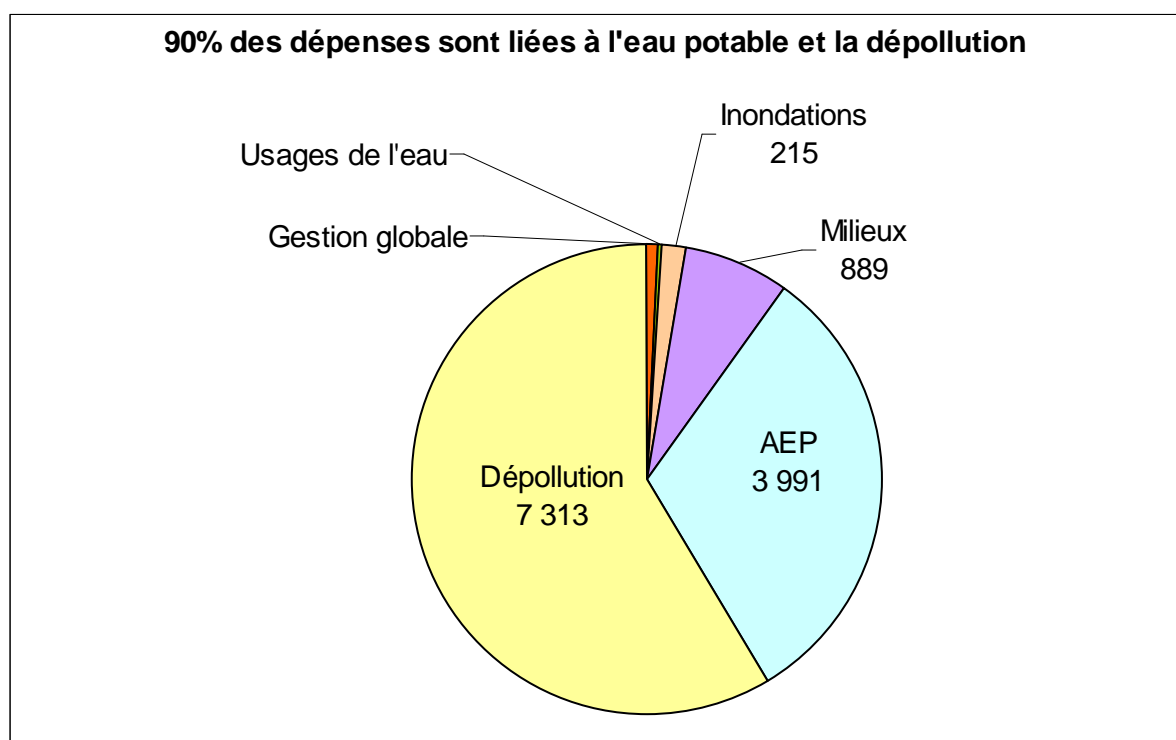
Des actions ont été recensées sur les années 1999 à 2009, mais les données pour les années 1999, 2000 et 2009 sont très lacunaires. Les statistiques présentées ici portent donc sur la période 2001-2008.

3.4.2 Répartition en fonction des enjeux

Le tableau suivant récapitule les montants recensés pour la période 2001-2008, et en montre la répartition selon les enjeux de SAGE.

Problématique	Montant action k€/an	Part en %
Gestion globale	113	0,9%
Usages de l'eau	30	0,2%
Inondations	215	1,7%
Milieux	889	7,0%
Alimentation en eau	3 991	31,6%
Dépollution	7 390	58,5%
Total	12 627	100,0%

Tableau 15. Moyenne annuelle des dépenses pour les actions liées à l'eau entre 2001 et 2008. (estimations ECODECISION)



Graphique 16. Répartition des dépenses par thème lié à l'eau (en k€/an). (estimations ECODECISION)

L'alimentation en eau potable et la dépollution constituent 90% des dépenses, sachant que 95% des dépenses de dépollution concernent l'assainissement collectif, il ressort que **87 % des dépenses sont liées à l'eau potable et l'assainissement collectif.**

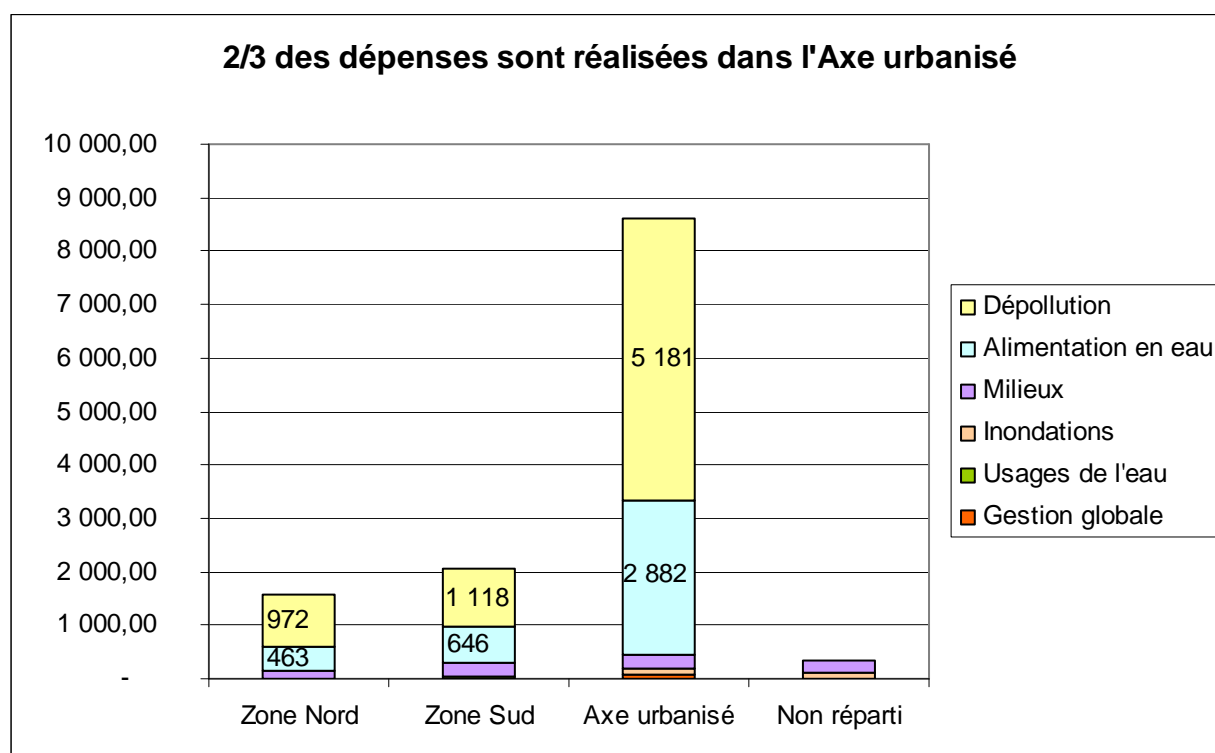
On note que les actions liées aux inondations représentent 1,7 % des dépenses sur le SAGE, malgré l'importance environnementale et humaine de cet enjeu.

3.4.3 Répartition géographique des dépenses

Le tableau suivant montre la répartition des dépenses entre les trois zones définies pour l'analyse des acteurs (voir le point 1.1 en début de rapport et la carte 1 associée).

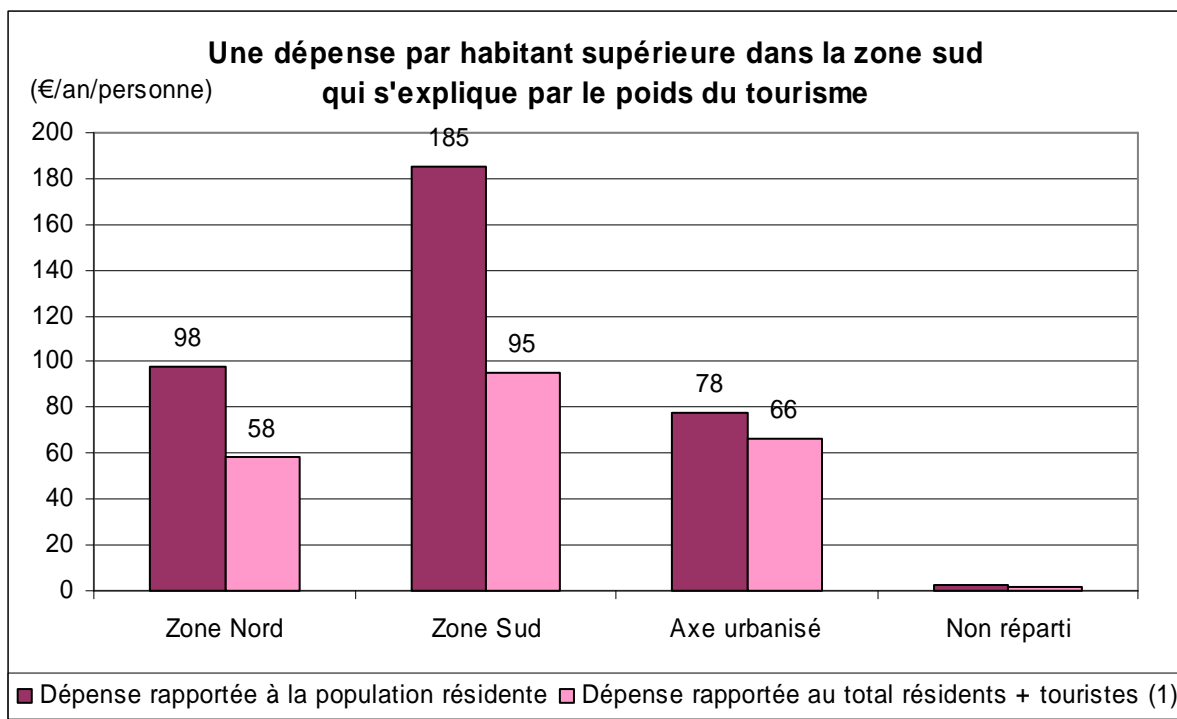
Problématique	Montant action (k€/an)	Zone Nord (k€/an)	Zone Sud (k€/an)	Axe urbanisé (k€/an)	Non réparti (k€/an)
Gestion globale	113	0,12	3,8	93	16
Usages de l'eau	30	-	30	-	-
Inondations	215	-	-	103	111
Milieux	889	140	280	243	227
Alimentation en eau	3 991	463	646	2 882	-
Dépollution	7 390	972	1 118	5 300	-
Total	12 627	1 575	2 077	8 621	354
Population (hab)	138 330	16 028	11 225	111 077	138 330
Moyenne (€/an/hab)	91	98	185	78	2,6
Nombre communes	137	38	40	59	

Tableau 16. Répartition géographique des dépenses pour les actions liées à l'eau entre 2001 et 2008 (k€/an). (estimations ECODECISION)



Graphique 17. Répartition géographique des dépenses pour les actions liées à l'eau (en k€/an). (estimations ECODECISION)

L'axe urbanisé concentre les deux tiers des dépenses. La différence entre les zones géographiques est due majoritairement aux actions liées à l'eau potable et l'assainissement. Les actions sur les milieux sont assez régulièrement réparties (en valeur absolue).



Graphique 18. Répartition géographique des dépenses rapportées à la population (en €/an/personne). (estimations ECODECISION)

(1) Dépense rapportée au total résidents + touristes : le nombre de touristes est calculé en considérant le nombre de lits touristiques pondéré d'un coefficient de 0,4, méthode utilisée par les Agences de l'eau pour l'établissement de la contre-valeur pollution avant 2008.

Ramené à l'habitant le niveau des dépenses est de l'ordre de 91 euros/an. C'est dans la zone sud que la dépense par habitant est la plus importante (185 €/an).

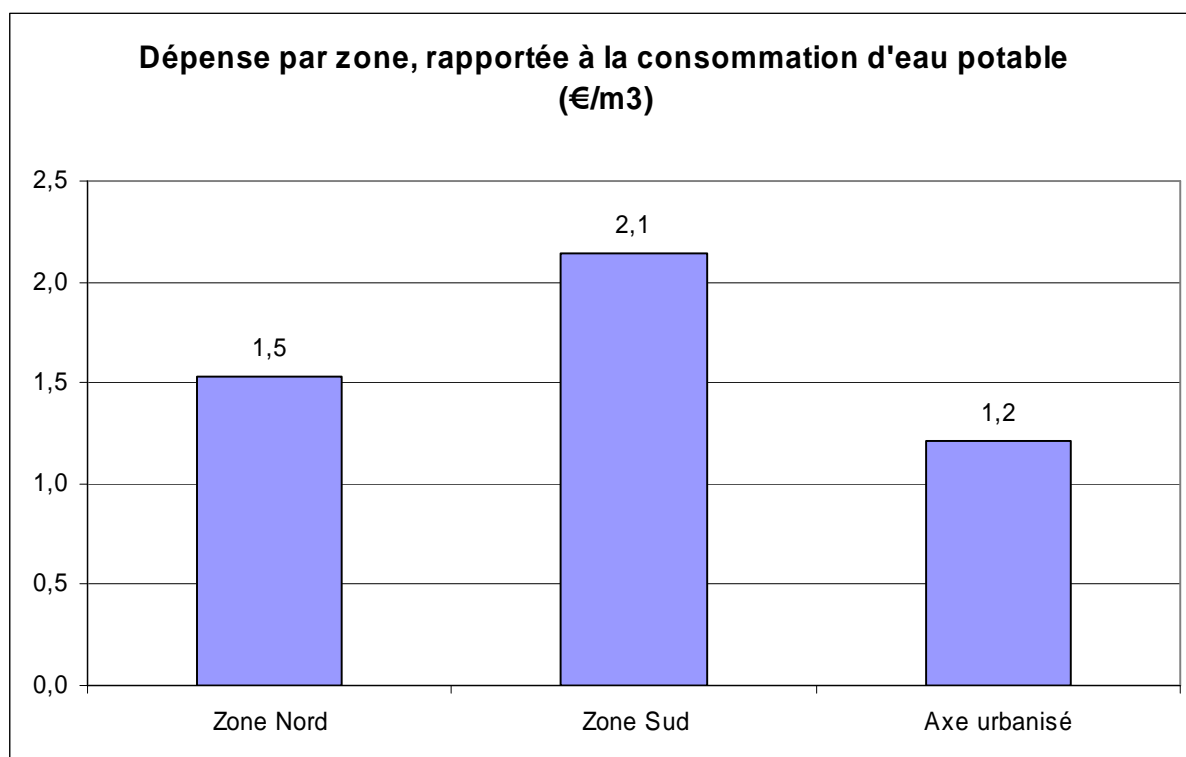
La majeure partie de cette différence est basée sur des dépenses par habitant en AEP et dépollution, plus importantes dans la zone sud.

En effet, l'axe urbanisé regroupe beaucoup plus d'habitants, ce qui permet de diluer davantage les dépenses.

D'autre part, les dépenses de la zone sud sont supérieures à celles de la zone nord, pour un nombre d'habitants bien inférieur. Une des explications possibles est que la zone sud doit faire face à un afflux touristique important par rapport à la population résidente (cf. § 3.3.2), ce qui explique une demande croissante et récente d'infrastructures en assainissement et en eau potable. Effectivement, la différence entre les dépenses par zone est plus faible lorsqu'on tient compte de la présence des touristes (cf. Graphique 2). Ces résultats sont à nuancer car une incertitude réside quand à l'approximation faite sur l'impact des touristes (coefficient de 0,4).

Une autre analyse possible consiste à réaliser une comparaison du montant des dépenses par zone, par rapport au volume d'eau potable consommé. Trois raisons expliquent que ces valeurs sont proches du prix de l'eau (sur le SAGE, le prix moyen est de 2,57 €/m³, voir 3.3 plus haut) :

- il s'agit de l'ensemble des dépenses, y compris celles qui ne concernent pas les services d'eau potable et d'assainissement ;
- les montants correspondent au coût total des actions, alors que les acteurs n'en assument que la partie nette de subventions ;
- le coût pour les investissements des services d'eau et d'assainissement est étalé sur plusieurs années, et le ratio dépenses / volume annuel est donc largement supérieur à leur impact sur le prix de l'eau.



Graphique 19. Répartition géographique des dépenses rapportées à la consommation en eau potable (en €/m³).(estimations ECODECISION)

Ce graphique laisse entendre que le montant total investi pour un mètre cube d'eau consommé est supérieur dans la zone sud par rapport aux autres zones. Cependant, la consommation en eau potable et en assainissement collectif pour une partie des communes ardéchoises (zone sud) a été évaluée d'après la population résidente, sans tenir compte de la présence des touristes, elle a donc été sous-estimée. Par conséquent, le chiffre de 2,1 est supérieur à la réalité.

En croisant ces deux analyses, on peut estimer que, très probablement, l'effort de la population dû aux investissements est au maximum supérieur de 40 à 50% dans la zone sud par rapport aux autres zones.

3.4.4 Financement des dépenses d'investissement

Répartition des subventions publiques selon les financeurs

Répartition du financement des dépenses selon les financeurs	Travaux concernés en M€/an (1)	Montant engagé en M€/an			Part des dépenses totales (4)/(5)
		Dépenses directes (2)	Subventions (3)	Dépenses totales (4)	
Financeurs publics					
Conseils généraux	10		3,56	3,56	28%
CG 43	9,58		3,24	3,24	26%
CG 07	0,64		0,20	0,20	1,6%
CG 42	0,01		0,0004	0,0004	0,03%
CG 63	0,29		0,11	0,11	0,88%
Conseils régionaux	0,173		0,014	0,014	0,11%
CR RA	0,008		0,001	0,001	0,01%
CR Auvergne	0,17		0,01	0,01	0,10%
AELB	7,30		2,04	2,04	16%
Europe	0,16		0,07	0,07	0,52%
Etat	0,42		0,13	0,13	1,03%
EPL	0,02		0,003	0,003	0,02%
Fédération de pêche	0,02		0,01	0,01	0,12%
Maîtres d'ouvrage					
Conseils généraux	0,37	0,19		0,19	1,5%
CG 43	0,37	0,19		0,19	1,5%
Conseils régionaux	0,0003	0,0003		0,0003	0,002%
Région Auvergne	0,0003	0,0003		0,0003	0,002%
Etablissements publics Etat	0,14	0,13	-	0,13	1,00%
BRGM	0,07	0,06		0,06	0,48%
ONF	0,07	0,07		0,07	0,52%
Associations	0,10	0,06		0,06	0,49%
SOS Loire Vivante	0,03	0,02		0,02	0,14%
Chasseurs	0,004	0,004		0,004	0,03%
CPIE DU VELAY	0,02	0,01		0,01	0,07%
URCPIE Auvergne Massif Central	0,01	0,004		0,004	0,03%
Autres associations	0,04	0,03		0,03	0,22%
Communes et leurs EPCI	11,46	6,18		6,18	50%
Agriculteurs	0,46	0,21		0,21	1,9%
Industrie	0,09	0,03		0,03	0,27%
TOTAL (5)		6,8	5,8	12,6	

Tableau 17. Financements des dépenses 2001-2008 (en M€/an). (estimations ECODECISION)

Le montant annuel des investissements financés par le Conseil Général de Haute-Loire (9,58 M€/an) représente 76% (9,58/12,6) des dépenses totales d'investissements. **Cela signifie que 76% des actions recensés sur le SAGE bénéficient d'une subvention du Conseil Général de Haute-Loire.** Par ailleurs, les subventions de ce Conseil Général représentent 56% des subventions attribuées sur le territoire du SAGE (3,24/5,8).

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte 2,04 millions d'euros par an, pour un volume d'investissement annuel de 7,3 M€/an, soit 58% (7,3/12,6) des dépenses totales d'investissements.

En d'autres termes plus de 40 % des investissements réalisés sur le territoire du SAGE échappent aux domaines d'intervention de l'Agence

L'Agence de l'Eau et le Conseil Général de Haute Loire versent à eux deux 91% des subventions allouées sur le territoire.

La part des investissements financés par l'Etat et l'Europe est très faible : elle représente respectivement 4,4% ((0,42+0,14)/12,6) et 1,2% (0,16/12,6) du total des dépenses d'investissement. Les contributions de ces financeurs sont ciblées sur très peu d'actions, alors que certains enjeux du SAGE ont une portée nationale voire européenne (ex : protection des zones humides, de la Loire et de ses affluents ...).

Les Communes et leurs EPCI sont les premières contributrices aux investissements effectués sur le périmètre du SAGE. Les actions sur lesquelles elles engagent leurs dépenses couvrent 91% (11,5/12,6) des investissements. Ce montant important est lié aux dépenses effectuées pour l'AEP et l'assainissement, qui représentent à elles seules 10,7 M€/an.

Remarque :

Ces ratios permettent de mettre en évidence le poids respectifs des principaux financeurs publics, mais ils ne s'ajoutent pas, car pour une partie les contributions des différents financeurs portent sur des interventions communes.

Répartition des subventions publiques selon les enjeux du SAGE

Problématique	Montant moyen des subventions		Taux de subvention
	en k€/an	en %	
Gestion globale	49	0,85%	43,7%
Usages de l'eau	3	0,05%	10,1%
Inondations	93	1,61%	43,5%
Milieux	336	5,77%	37,8%
Alimentation en eau	1 395	23,97%	35,0%
Dépollution	3 953	67,75%	53,4%
Total	5 820	100%	46,1%

Tableau 18. Répartition des subventions publiques selon les enjeux du SAGE (k€/an).(estimations ECODECISION)

Globalement le taux de subvention publique, tous financeurs confondus et tous domaines d'intervention confondus, représente un peu plus de 45% des dépenses réalisées sur le périmètre du SAGE Loire Amont. La problématique dépollution capte 68 % des financements publics.

Ce taux de subvention relativement élevé est influencé par le poids des dépenses liées à l'assainissement collectif, qui sont subventionnées à plus de 50%. Ceci met

en évidence la dépendance de ce domaine d'intervention vis-à-vis des financements publics.

Répartition des subventions publiques pour l'enjeu eau potable et assainissement collectif :

En analysant particulièrement les montants d'actions et de subventions liés aux problématiques AEP et assainissement, on voit que les enjeux qui représentent la majeure partie des dépenses et des subventions sont :

- Construction, extension et renouvellement des réservoirs et réseaux d'AEP
- Extension, réhabilitation et mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectif
- Les stations d'épuration

Problématique	Montant des actions k€/an	Montant des subventions k€/an	Taux de subvention
AEP - Etudes	140	71	50,72%
AEP - Périmètres de protection (DUP, acquisitions et servitudes)	156	79	50,46%
AEP - Prélèvements (forages, captages)	187	85	45,37%
AEP - Traitements de potabilisation	32	10	30,20%
AEP - Réservoirs et réseaux (construction/extension, renouvellement)	3 435	1 138	33,13%
AEP - Economies d'eau	17	6	33,43%
Dépollution collectivités - Etudes	168	107	63,97%
Dépollution collectivités - Réseaux (extension, réhabilitation, mise en séparatif)	4 123	2 025	49,13%
Dépollution collectivités - Stations d'épuration	2 367	1 422	60,09%
Dépollution collectivités - Eaux pluviales	80	47	59,23%
TOTAL	10 706	4 991	46,62%

Tableau 19. Répartition des actions et subventions publiques selon les enjeux AEP et assainissement collectif (k€/an).(estimations ECODECISION)

Si les montants d'investissements sont amenés à progresser fortement sur ces enjeux du fait de la mise en œuvre du SAGE, il faut tenir compte de la dépendance de ces investissements aux financements publics et anticiper ce besoin auprès des différents financeurs qui voient par ailleurs leurs niveaux de sollicitations augmenter du fait :

- de la mise en œuvre de nouvelles réglementations européennes comme c'est le cas pour l'agence de l'eau ;
- de la prise en charge de nouvelles dépenses sur les budgets des collectivités territoriales comme c'est le cas pour les conseils généraux et les conseils régionaux.

3.4.5 Répartition géographique des subventions publiques

Problématique	Montant subventions (k€/an)	Zone Nord (k€/an)	Zone Sud (k€/an)	Axe urbanisé (k€/an)	Non réparti (k€/an)
Gestion globale	49	0,04	1,3	39	8,7
Usages de l'eau	3	-	3,0	-	-
Inondations	93	-	-	13	80
Milieux	336	19	58	120	139
Alimentation en eau	1 395	172	229	995	-
Dépollution	3 943	444	591	2 909	-
Total	5 820	635	882	4 076	227
Ratios					
Population (habitants)	138 330	16 028	11 225	111 077	138 330
Moyenne (€/an/hab)	42	40	79	37	2
total dépenses (k€/an)	12 627	1 575	2 077	8 621	354
taux de subventions	46%	40%	42%	47%	64%
Montants par habitant (€/an/hab)					
Dépense moyenne avant subvention	91	98	185	78	3
Subvention moyenne	42	40	79	37	2
Dépenses moyennes après subvention	49	59	106	41	1

Tableau 20. Répartition géographique des dépenses pour les actions liées à l'eau entre 2001 et 2008 (k€/an).(estimations ECODECISION)

L'axe urbanisé est prédominant et absorbe 4,1 millions de subventions par an sur les 5,8 millions d'euros du territoire, soit 70% du total.

Le taux de subvention est légèrement plus important dans l'axe urbanisé car dans cette zone se concentrent près des trois-quarts des subventions liées à l'assainissement collectif, qui est l'enjeu le plus subventionné.

Si on ramène le montant des subventions à l'habitant, on constate que les habitants de la zone sud bénéficient d'un montant de subvention publique 2 fois plus élevé que les habitants des autres zones. Ceci est à rapprocher des nombreuses actions en AEP et assainissement sur cette zone, pour un nombre d'habitants plus faible.

Avant prise en compte des subventions, les dépenses par habitant évoluent dans un rapport de 1 à 2,4 selon les zones géographiques. Les subventions creusent légèrement les écarts puisque une fois les subventions prises en compte, **les dépenses par habitant varient de 41 euros à 108 euros. Pour la zone sud, les dépenses nettes d'investissement par habitant sont 1,9 à 2,6 fois plus élevées que dans les autres zones.**

La principale explication de cette différence réside dans le poids de la population touristique. En effet, la présence de touristes impacte plus le dimensionnement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement (dimensionnés pour faire face à la demande de pointe que leurs recettes (en grande partie proportionnelles à la consommation d'eau). Effectivement, si on divise les dépenses par la « population de pointe » (résidents + capacité d'accueil), on trouve des ratios de dépenses beaucoup plus homogènes (36 à 55 €/personne/an pour les dépenses totales, 22 à 32 €/personne/an pour les dépenses hors subventions).

3.5 Les acteurs du SAGE paient quasiment le coût de l'eau.

3.5.1 Objectifs et enjeux de l'analyse de la récupération des coûts

L'objectif principal de l'analyse de la récupération des coûts est de retracer les flux économiques liés à l'eau sur le SAGE, afin d'évaluer qui paie quoi sur le territoire du SAGE.

Cette analyse de la récupération des coûts a été imposée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques sur la base d'une méthodologie très encadrée.

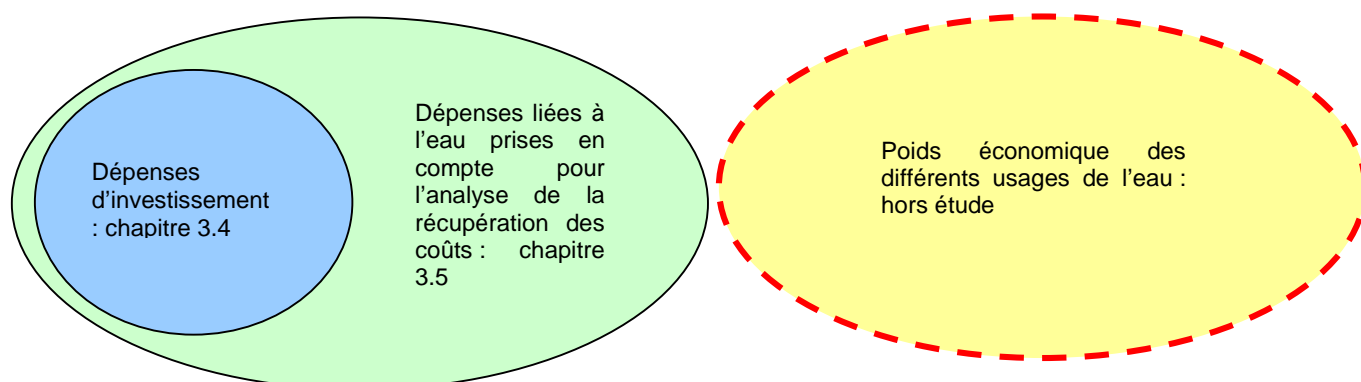
Cette analyse a été menée sur le SAGE pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif, puis d'une manière incomplète pour les autres services (prélèvements industriels et agricoles, épuration industrielle et pollutions d'origine agricole).

Ainsi, ce travail sur la récupération des coûts à l'échelle du territoire du SAGE Loire Amont consiste à mettre en évidence comment les dépenses liées aux enjeux du SAGE sont financées.

En quoi ce travail est-il complémentaire de l'analyse des flux d'investissements présentée dans le chapitre précédent ?

Il propose en fait une vision plus complète de l'ensemble des dépenses effectuées sur le territoire du SAGE, puisqu'il intègre les dépenses de fonctionnement, mais également des dépenses qui échappent à tout financement public. On passe ainsi d'un montant d'investissement annuel de 12,6 millions d'euros par an (chapitre 3.4) à un montant de dépenses de 33 millions d'euros (chapitre 3.5).

Les dépenses prises en compte dans ce chapitre sont les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux différents usages de l'eau, ce qui exclut les dépenses liées aux activités économiques correspondantes (ex : dépenses journalières des pêcheurs, valeur des productions agricoles obtenues à partir de l'irrigation, valeur des productions industrielles ... ; ces dépenses seraient dans la bulle jaune ci-dessous). Pour résumer, on peut illustrer l'articulation de ces différentes masses financières de la façon suivante :



Quels sont les enjeux de cette analyse sur la récupération des coûts à l'échelle d'un territoire comme le SAGE ?

- Mettre en évidence les masses financières mobilisées sur le territoire pour les dépenses liées à l'eau
- Analyser le niveau des différents financements publics liés à l'eau et mettre en évidence l'adéquation de ces financements avec les enjeux du territoire du SAGE
- Evaluer le niveau des transferts du territoire du SAGE vers l'extérieur du SAGE : quelle est la part des dépenses effectuées par les usagers présents sur le territoire du SAGE qui bénéficient à d'autres territoires ?
- Mettre en évidence dans quelle mesure l'eau paie l'eau c'est-à-dire préciser la part des dépenses liées à l'eau financées à partir de recettes liées à l'eau
- Illustrer quels sont les transferts entre usagers de l'eau, c'est-à-dire qui paie pour qui ?

3.5.2 Méthodologie de l'analyse de la récupération des coûts

Pour analyser le niveau de récupération des coût, il faut recenser l'ensemble des dépenses et des recettes usager par usager et bâtir une balance type « recettes-dépenses » avec une distinction selon l'origine et de la destination des montants comme présenté dans le tableau suivant :

Recettes	Dépenses
Aides financières à l'investissement (financeur extérieur au SAGE)	Montant total investi
Aides financières à l'investissement (financeur appartenant au SAGE)	
Montants à charge des maîtres d'ouvrage extérieurs	Autres dépenses locales
Aides financières au fonctionnement	
Montants à charge des acteurs locaux	Contributions versées à des acteurs locaux
	Taxes, redevances et aides ou contributions à d'autres acteurs
Total des Recettes	Total des Dépenses

Tableau 21. Tableau type des recettes et dépenses. (source ECODECISION)

Trois types d'informations doivent pouvoir être mis en évidence :

- le « **coût des services de l'eau** » au sens de la DCE :

$$\text{Coût du service} = \text{Montants payés par les usagers} + \text{Autres dépenses liées aux activités de fonctionnement}$$

- le solde des « **flux internes** » entre les acteurs du SAGE :

$$\text{Solde des flux internes} = (\text{Taxes, redevances et aides ou contributions à d'autres acteurs, partie versée aux acteurs appartenant au SAGE}) - (\text{Aides financières à l'investissement, partie financée par les acteurs appartenant au SAGE})$$

- le solde des « **flux externes** » entre le SAGE et l'extérieur :

$$\text{Solde des flux externes} = (\text{Taxes, redevances et aides ou contributions à d'autres acteurs, partie versée aux acteurs n'appartenant pas au SAGE}) - ((\text{Montants à charge des maîtres d'ouvrage extérieurs}) - (\text{Aides financières, partie financée par les acteurs n'appartenant pas au SAGE}))$$

Les flux externes incluent les montants payés à ou reçus de l'agence et de l'Etat.

A partir de ces différentes informations, on peut calculer des ratios qui permettent de **mettre en évidence dans quelle mesure** :

- **les usagers d'un service paient les coûts imputables à leur usage de l'eau**

On va calculer ici le taux de récupération des coûts

$$\text{Taux de récupération des coûts} = \frac{\text{Facturation pour le service}}{\text{Montants payés pour le service}}$$

- **les services liés à l'eau sont financés par des financements non liés à l'eau : l'eau paye-t-elle l'eau ?**

On va calculer ici des ratios qui mettent en évidence les transferts depuis le financement des services de l'eau vers des budgets non liés à l'eau (ou inversement).

- **les acteurs du territoire du SAGE sont-ils aidés par des financements en provenance d'autres territoires ou contribuent-ils au financement d'actions ayant lieu sur d'autres territoires ?**

On va calculer ici des ratios qui mettent en évidence le degré de dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur ou quel est son niveau de contribution pour d'autres territoires.

3.5.3 Résultats de l'analyse de la récupération des coûts pour les services d'eau

Méthode

Pour mener l'analyse de la récupération des coûts pour les services d'eau, l'approche a consisté successivement à :

- estimer pour chaque commune de Haute Loire les volumes d'eau vendus par les services d'eau potable et d'assainissement collectif, à partir de données du Conseil Général de Haute Loire en ne distinguant pas les volumes domestiques des volumes des activités économiques (assimilés à des volumes industriels) ;
- valoriser ces volumes à partir des tarifs applicables pour chaque commune, en distinguant la part revenant aux services d'eau potable, celle revenant au service d'assainissement, les redevances versées à l'Agence et la TVA ;
- prendre en compte les investissements recensés sur le SAGE et les subventions correspondantes (base de données des actions), ainsi que les aides au fonctionnement (n'ayant pas obtenu de chiffre pour les **aides versées par l'Agence au titre du fonctionnement des stations d'épuration**, nous avons adopté un chiffre provisoire qui nous semblait plausible) ;
- assimiler le solde entre la part revenant aux services et les investissements engagés au « coût de fonctionnement ».

Compte tenu de l'incertitude sur les aides AELB au fonctionnement, une partie des résultats sont provisoires, dans l'attente d'un calcul définitif à partir de données Agence. Les résultats concernés sont écrits en **rouge gras**.

Résultats obtenus

Pour les services d'eau potable et d'assainissement, le bilan est présenté dans le tableau suivant

Recettes			Dépenses		
Postes de recettes	Eau potable	Assainissement	Postes de recettes	Eau potable	Assainissement
Aides AELB à l'invest.	221 000	1 400 000	Montants investis	3 969 000	6 765 000
Aides Co ^{eils} . Gén ^x . à l'invest.	1 168 000	2 214 000			
Aides AELB au fonct.		1 200 000			
Actions CG43	63 000	2 000			
Actions associations	5 000		Fonctionnement eau	9 466 000	
Facture part eau potable	11 978 000				
Facture part assainissement		7 811 000	Fonctionnement asst		5 863 000
Redevances AELB modernisation rés. collecte	770 000		Redevances AELB mod. rés. collecte	770 000	
Red. AELB prélèvement	403 000		Red. AELB prél.	403 000	
Redevances AELB pollution		1 470 000	Redevances AELB poll.		1 470 000
Facture part TVA	1 000 000		TVA (ménages)	1 000 000	
Total	29 705 000		Total	29 705 000	

Lecture du tableau : Les recettes des services comprennent les factures d'eau et les subventions. Les dépenses des services comprennent, en plus du reversement des redevances et de la TVA, les dépenses d'investissement et d'exploitation.

Tableau 22. Tableau des recettes et dépenses pour les services d'eau potable et d'assainissement (€/an).(estimations ECODECISION)

Le montant global de dépenses des services d'eau potable et d'assainissement est chiffré à 29,7 M€/an.

La facture d'eau représente 23,4 millions d'euros sur le territoire du SAGE ; elle est payée par les habitants du territoire du SAGE ainsi que tous les industriels et services collectifs bénéficiant des services d'eau potable et d'assainissement.

Les subventions reçues pour assurer les services d'eau et d'assainissement représentent **6,3 M€/an**, soit **21 %** du montant global de dépenses.

Ces subventions et la facture d'eau permettent de financer 10,7 M€/an d'investissements, 15,3 M€/an de dépenses de fonctionnement et 3,6 M€/an de taxes et redevances.

Analyse des résultats

▪ Quel est le taux de récupération des coûts ?

Les recettes fournies par la facture d'eau sont de 23,4 millions d'euros par an (sur fond rose dans le tableau).

Les coûts des services d'eau potable et assainissement (investissement et fonctionnement) sont de **26,1 M€/an** (sur fond vert dans le tableau).

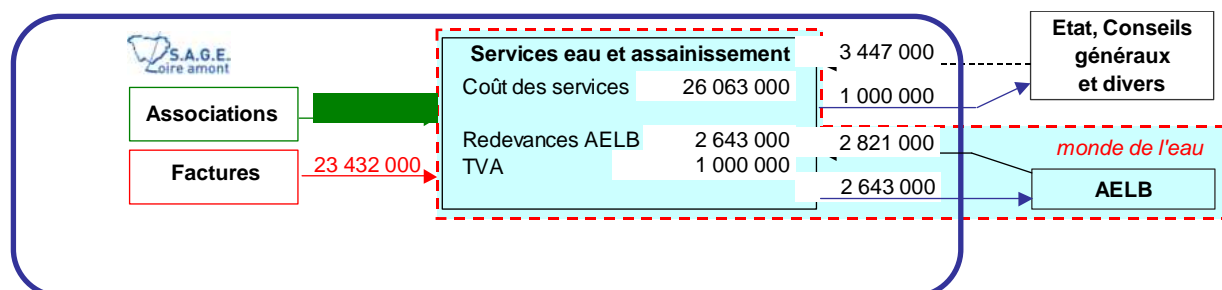
Le taux de récupération des coûts est ainsi de $23,4 / 26,1 = 90\%$.

Qu'est ce que cela signifie ?

Avec leur facture d'eau les usagers domestiques et les industriels raccordés couvrent presque l'ensemble des coûts de fonctionnement et d'investissement liés aux services d'eau potable et d'assainissement. Les aides reçues pour le fonctionnement de ces services et pour les investissements (en gris), sont supérieures aux taxes et redevances payées par la facture d'eau (en orange).

Les usagers des services d'eau potable et d'assainissement sont bénéficiaires donc d'un montant de **2,6 M€** par an ($26,1 - 23,4$) dont la nature du financement sera examinée dans les paragraphes suivants.

▪ Quels sont les transferts du territoire du SAGE vers l'extérieur ?



Comme l'indique le schéma présenté ci-dessus, le solde des flux entre le SAGE et l'extérieur représente un apport de **2,6 M€/an** de l'extérieur vers le SAGE ; ce solde correspond à la différence entre les subventions reçues et les taxes versées à l'agence ou à l'Etat. **En d'autres termes, l'extérieur du SAGE (Etat, bassin Loire Bretagne, Régions et Départements) est contributeur au profit des services d'eau et d'assainissement à hauteur de 10 % du coût des services.**

D'où vient cet argent ? Ce bénéfice est en fait le solde de deux flux de sens identique :

- pour une part le SAGE bénéficie de la solidarité de bassin via le système aide - redevance de l'agence, le montant des aides accordées étant supérieur de **0,18 M€/an** au montant des redevances perçues sur le territoire du SAGE Loire Amont.
- pour une autre part, le SAGE bénéficie du différentiel de 2,5 M€/an entre le montant des subventions publiques reçues de l'Etat, des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux pour le financement de ces services d'eau potable et d'assainissement, et le montant de la TVA payée via la facture d'eau.

Les deux points suivants détaillent ces circuits financiers

▪ Dans quelle mesure l'eau paie l'eau ?

Si on fait le bilan sur le total des subventions dont bénéficient les services d'eau potable et d'assainissement en dehors de ce qui transite par la facture d'eau, c'est-à-dire en dehors des subventions agence, on parvient à un montant annuel de 3,5 M€/an. Mais la TVA payée par les usagers à l'Etat est de l'ordre de 1,0 M€/an. Soit un différentiel de l'ordre de $3,5 - 1,0 = 2,5$ M€/an.

Sur cette base, le coût des services liés à l'eau potable et à l'assainissement est payé par la facture d'eau mais également par une **contribution des financeurs publics hors agence à hauteur de 9 %** (2,5/26,1). L'analyse des financements des actions (voir § 3.4.3) indique que le principal financeur public de ces actions est le Conseil Général de Haute Loire.

▪ Quels sont les transferts entre les usagers de l'eau ?

La question de ces transferts entre usagers est très importante pour mettre en évidence les coûts environnementaux et se doter ainsi de base d'appréciation pour montrer dans quelle mesure certains usages perturbent d'autres usages.

Concernant les services d'eau potable et d'assainissement, ce recensement des transferts de charge entre usagers peut s'aborder à partir des éléments suivants :

- dépenses supplémentaires sur l'eau potable du fait de pollution agricole (traitement complémentaire sur l'eau potable, déplacement de captages)
- dépenses supplémentaires des ménages pour l'achat d'eau en bouteille du fait d'une mauvaise qualité de l'eau
- coûts évités par les collectivités locales du fait d'un épandage agricole des boues d'épuration.

A ce stade, il n'a pas été possible de mobiliser des informations permettant d'évaluer ces transferts. C'est un axe de travail à développer, car il peut fournir des éléments d'appréciation très utile sur les efforts des différentes catégories d'usagers sur un territoire et il peut donner des pistes pour la mise en œuvre de tarifications et de modes de financements incitatifs.

Le bilan aides – redevances de l'agence met en évidence que les aides reçues par les usagers des services d'eau et d'assainissement s'élèvent à **2,8 M€/an**, alors que le montant des redevances est de 2,6 M€/an. La contribution des autres usagers au profit des usagers des services d'eau potable et d'assainissement est donc de **0,18 M€/an, soit une contribution de 1 % (0,18 /26,1).**

La solidarité de bassin :

Le système d'aides et de redevances de l'Agence est fondé sur le principe de la solidarité à l'échelle du bassin Loire-Bretagne :

- solidarité entre usagers (population, industriels, agriculteurs)
- solidarité géographique (amont – aval)
- solidarité territoriale (urbains/ruraux)

Le bilan des aides et redevances effectué à l'échelle du territoire du SAGE doit s'interpréter en intégrant les logiques de solidarité.

▪ **Des résultats à nuancer**

Le bilan effectué correspond à une moyenne sur la période 20001-2008. Il ne tient donc pas compte de modifications en cours, qu'il convient d'énoncer :

- la redevance pollution domestique sera payée par toutes les communes du SAGE d'ici 2012 (cf.3.3).
- les aides de l'AELB aux investissements en eau potable sont en diminution.

3.5.4 Résultats de l'analyse de la récupération des coûts pour tous les enjeux du SAGE

Méthode

Pour mener l'analyse de la récupération des coûts pour les autres enjeux, l'approche a consisté à prendre en compte, en sus des données présentées ci-avant pour l'eau potable et l'assainissement collectif, les investissements recensés sur le SAGE et les subventions correspondantes (base de données des actions).

Compte tenu de l'incertitude sur les aides AELB au fonctionnement, une partie des résultats sont provisoires, dans l'attente d'un calcul définitif à partir de données Agence. Les résultats concernés sont écrits en **rouge gras**.

Les résultats présentés ci-après sont donc provisoires.

Résultats obtenus

Enjeu	coût du service	Taux de récupération	transfert SAGE-> ext*		AELB*	Autres*
Eau et Asst	26 062 000	90%	-2 625 000	-10%	-178 000	-2 447 000
Inondations	215 000	44%	-120 000	-56%	-20 000	-100 000
Milieux	889 000	38%	-548 000	-62%	-204 000	-344 000
Autres	790 000	49%	-165 000	-21%	38 000	-203 000
Total	27 955 000	88%	-3 457 000	-12%	-363 000	-3 094 000

* Les transferts positifs correspondent à une contribution du SAGE au profit des acteurs extérieurs, les transferts négatifs correspondent à une contribution des acteurs extérieurs au profit du SAGE

Tableau 23. Répartition des coûts, et taux de récupération des coûts pour les enjeux du SAGE (€/an).(estimations ECODECISION)

Le montant global de dépenses pour les actions du SAGE est de 28,0 M€/an. L'apport des acteurs représente 24,5 M€/an sur le territoire du SAGE ; il est payé par les habitants du territoire du SAGE ainsi que tous les industriels, agriculteurs, services collectifs et associations locales.

Dans la rubrique Autres, sont inclus les enjeux Gestion globale, Usages de l'eau, Alimentation en eau (partie hors AEP) et Dépollution (partie hors AEP).

Analyse des résultats

Quel est le taux de récupération des coûts ?

L'apport des acteurs est de 24,5 M€/an.

Le coût des actions est de 27,9 M€/an.

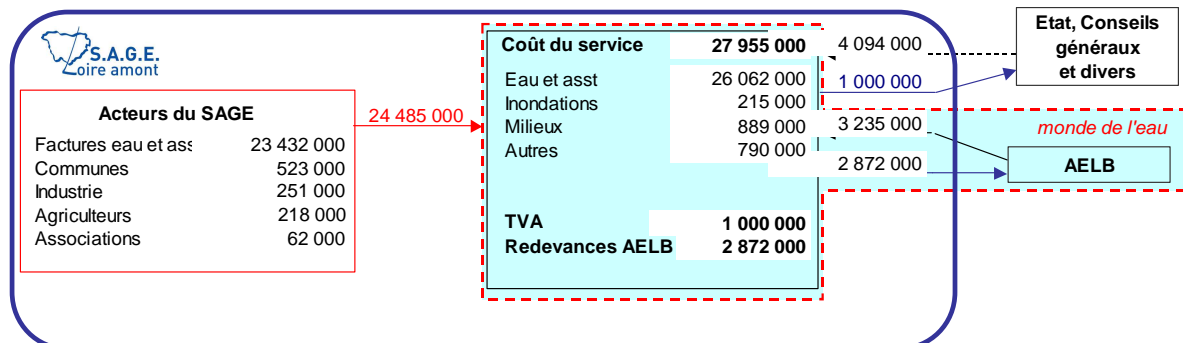
Le taux de récupération des coûts est ainsi de 88% (24,5 / 28,0).

Qu'est ce que cela signifie ?

Les actions sur le SAGE ne sont pas intégralement financées par les acteurs du SAGE.

Le SAGE est bénéficiaire d'un montant de **3,5 M€/an** (28,0 – 24,5) dont la nature du financement sera examinée dans le paragraphe suivant.

Quels sont les transferts entre le territoire du SAGE et l'extérieur ?



Comme l'indique le schéma présenté ci-dessus, le solde des flux entre le SAGE et l'extérieur représente un apport de **3,5 M€/an** de l'extérieur vers le SAGE ; ce solde correspond aux apports et subventions des financeurs extérieurs : Agence de l'eau

Loire Bretagne, Etat, Etablissements publics, Europe, Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Fédération de pêche de Haute Loire, syndicats, EPL.

D'où vient cet argent ? Il s'agit du solde des transferts suivants :

- Le SAGE bénéficie de la solidarité de bassin via le système aide - redevance de l'agence. Le solde des transferts avec l'agence est de 0,4 M€/an à la charge de l'agence.
- Le SAGE est bénéficiaire vis-à-vis des autres acteurs publics :
 - Pour une autre part ce transfert inclut l'apport du Conseil Général de Haute Loire, en tant que financeur public, mais aussi en tant que maître d'ouvrage d'actions sur le SAGE, pour un montant de 3,44 M€/an (cf. § 3.4.4).
 - Pour une autre part ce transfert provient du solde entre les subventions venant d'autres financeurs publics hors agence, et reçues par les maîtres d'ouvrages (acteurs du SAGE, et acteurs extérieurs au SAGE) pour leurs actions sur le SAGE, et les taxes versées au titre de la facture d'eau et d'assainissement. Ce montant est de 0,50 M€/an en faveur de l'extérieur du SAGE.

4 CONCLUSION

Le premier enseignement du diagnostic socio-économique est que, dans le territoire du SAGE, l'axe urbanisé autour de la Loire et de la RN88 se distingue par sa géographie (collines autour de la vallée de la Loire, densité plus forte de population et d'activités industrielles), ses enjeux liés à l'eau (inondation notamment) et son niveau de dépenses (70% du montant des actions engagées sur le SAGE, mais avec un taux par habitant inférieur à celui du reste du territoire du SAGE). Les zones situées au Nord et au Sud de cet axe urbanisé sont plus rurales, celle au Sud se différenciant par un ratio lits touristiques / population résidente particulièrement élevé entraînant un niveau très fort de dépenses en faveur de l'eau ramenées à l'habitant.

Le deuxième enseignement est que les dépenses recensées, y compris celles pour le fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement, sont en partie financées par l'extérieur du SAGE. En fait ce bilan global est le solde de transferts dans les deux sens :

- le SAGE est globalement contributeur, via l'agence de l'eau, au profit du reste du bassin Loire-Bretagne (les redevances payées sont supérieures aux aides reçues) ;
- le SAGE est contributeur aussi au profit de l'Etat et de l'Union Européenne car la TVA versée sur les factures d'eau dépasse largement les aides nationales et européennes reçues ;
- par contre, le SAGE est bénéficiaire par rapport aux Conseils régionaux et généraux, qui apportent des aides ou prennent des actions en charge sans percevoir de ressources équivalentes en lien avec l'eau (en fait, l'apport provient essentiellement du Conseil Général de Haute-Loire).